DEPARTEMENT DE L'EURE

Commune de GAILLARDBOIS-CRESSENVILLE

PLAN LOCAL D'URBANISME

1.0 RAPPORT DE PRÉSENTATION

ARRÊTÉ LE : 3 mars 2016

APPROUVÉ LE :

CBC – Architecture & Urbanisme
Céline BOUDARD CAPON
Urbaniste Architecte DPLG

1 Ter rue de Verdun - BP 243 - F- 27 002 Evreux CX
Tél : 02.32.38.01.96– Fax : 02.32.39.60.94 –
Email : cbc.archi.urba@orange.fr

SOMMAIRE

INTRODUCTION : Page 1

PARTIE 1 : DIAGNOSTIC Page 4

1- CADRE GENERAL
2- LA POPULATION
3- LE LOGEMENT
4- L'ÉDUCATION
5- L'ACTIVITE ECONOMIQUE
6- LES AIRES URBAINES
7- LA VIE ASSOCIATIVE
8- INTERCOMMUNALITE ET CONCESSIONS
9- LE TRANSPORT
10- LES ENJEUX SUPRA COMMUNAUX
- 10-1 : Les Schémas Directeurs et les SCOT
- 10-2 : les zones éligibles au programme régional 2015-2020
- 10-3 : les pays et agglomérations
- 10-4: Le schéma régional climat énergie : SRCAE
- 10-5 : Le schéma Régional de Cohérence Ecologique : SRCE
- 10-6 : Le plan régional de l'agriculture durable : PRAD
- 10-7 : Le plan pluriannel régional de développement forestier : PPRDF

PARTIE 2 : DIAGNOSTIC, ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT Page 57

1- L'ENVIRONNEMENT HISTORIQUE
2- L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE
- 2-1 : La structure du développement de l'urbanisation
- 2-2 : La capacité de densification et mutation du bâti existant
- 2-3 : Les perceptions lointaines des différents paysages
- 2-4 : Les différents types de bâti
- 2-5 : Les différents types de clôtures
- 2-6 : Le patrimoine architectural
- 2-7 : Le relief et ses incidences
- 2-8 : Les sols et la géologie
- 2-9 : Les ZNIEFF
- 2-10 : NATURA 2000
- 2-11 : Le patrimoine végétal et les paysages
- 2-12 : L'eau
- 2-13 : La gestion des espaces agricoles et forestiers
- 2-14 : Les nuisances et les risques

3- LE GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT
4- LA CONCLUSION SUR L'ESPACE SENSIBLE

PARTIE 3 : LES PREVISIONS ECONOMIQUES ET DEMOGRAPHIQUES Page 137

1- CONCLUSION DU DIAGNOSTIC
2- PREVISIONS ECONOMIQUES
3- PREVISIONS DEMOGRAPHIQUES

PARTIE 4 : LE PROJET DE PLU Page 141

1- LES OBJECTIFS POLITIQUES
2- TRADUCTION DES OBJECTIFS DANS LE PROJET
3- CHOIX RETENUS POUR LA DELIMITATION DES SECTEURS
4- TRAME VERTE ET BLEU
5- ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION
6- IMPACT ET INCIDENCES DE CES CHOIX SUR LE SITE
7- IMPACT ET INCIDENCES SUR LE PAYSAGE PROCHE ET LOINTAIN
8- IMPACT ET INCIDENCES SUR LE DOMAINE AGRICOLE
9- IMPACT SUR LA CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS
10-PRESERVATION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT (NATURA 2000 et ZNIEFF)
11- MESURES D'INTEGRATION PAYSAGERE PREVUES : ZONE U1, U2, U3, AU, A, Ai, N
12- LES PHOTOGRAPHIES AERIENNES
13- TABLEAU DES SURFACES
14- ANNEXE : GLOSSAIRE

INTRODUCTION

Le Plan Local d'Urbanisme PLU

1 - Objet du P.L.U et champs d'application :

La loi du 13 Décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain a substitué aux anciens P.O.S. le Plan Local d'Urbanisme qui définit de façon précise le droit des sols applicable à chaque terrain situé sur le territoire de la commune.
En outre, le Plan Local d'Urbanisme exprime le projet d'aménagement et de développement durable de la commune qui a donné lieu à une concertation avec les habitants.
Le P.L.U détermine la constructibilité des sols et est opposable aux tiers.

Il fixe la délimitation des zones urbanisées, des zones réservées à l'urbanisation future, des zones d'activités agricoles, des zones naturelles et de protection.

Il fixe en outre à l'intérieur de ces zones, les règles de constructibilité qui définissent l'implantation, l'emprise et l'aspect des constructions, l'aménagement de leurs abords, la densité des zones, le tracé et les caractéristiques des voies, la délimitation des quartiers à développer ou à protéger, la liste des emplacements réservés, les emprises inconstructibles en zone urbaine et, toutes les transcriptions réglementaires qui découlent du plan d'aménagement et de développement durable de la commune.

Toute commune peut se doter d'un PLU (ou d'une carte communale), en leur absence, la règle de constructibilité limitée prévaut.

2 - Le contenu du P.L.U :

Le Plan Local d'Urbanisme est composé de :

2/1 - Un Rapport de Présentation, document explicatif des choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement, Il s'appuie sur le diagnostic de la commune établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces et de développement agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services. analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers. Il justifie les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques.
Il établit un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités.

2/2- Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui, étayé par le rapport de présentation, identifie les espaces de centralité existants, à développer ou à créer, prévoit les actions et projets d'aménagement à mettre en œuvre en particulier en ce qui concerne le traitement structurel et paysagé des espaces et des voies publiques, les entrées de ville et l'environnement général de la commune ; En outre, il s'attache à identifier les projets de lutte contre l'insalubrité, la sauvegarde de la diversité des quartiers et des activités commerciales et éventuellement leur renouvellement, ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels.
Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Ce document fait l'objet d'un rapport et d'un document graphique.

2/3- Un Règlement du P.L.U qui définit les dispositions qui s'appliquent aux différentes zones repérées sur le (ou les) plan(s) de zonage(s).
Les plans de zonages attachés au règlement font apparaître les limites entre les zones U, AU, A et N :

- Les espaces boisés,
- Les secteurs protégés,
- Les emplacements réservés aux équipements et installations d'intérêt général,

et peuvent également faire apparaître :

- Les secteurs où les reconstructions à l'identique sont imposées,
- Les terrains où la construction peuvent être subordonnés à la démolition de bâtiments existants sur ceux-ci,
- Les périmètres de transports collectifs où peuvent s'appliquer des règles de stationnement spécifiques,
- Les éléments de paysage et les sites à protéger,
- Les règles d'implantations particulières qui n'apparaissent pas au règlement écrit.

2/4 - Les annexes comprenant :

- Les schémas directeurs d'assainissement de la commune identifiant les réseaux d'eau et d'assainissement existants et projetés,
- Le plan des servitudes d'utilité publique,
- Les études éventuelles de recherche des cavités souterraines....

3 – du RNU au P.L.U de **GAILLARDBOIS-CRESSENVILLE** suivi de l'élaboration :

Les études sur le PLU :

Démarrage des études	le 19 Septembre 2009
Réunion Publique sur le Diagnostic :	le 6 Mai 2011
Réunion Publique sur le PADD :	le 3 Juillet 2015
Débat du PADD en Conseil Municipal :	le 15 Février 2013
Arrêt du projet de PLU :	le 3 mars 2016

La commune a souhaité élaborer une PLU afin d'assurer:

- L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs de développement durable.

- La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et l'habitat rural, en prévoyant des capacités de constructions et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transports et de la gestion des eaux.

- Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbain, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques des pollutions et des nuisances de toutes natures.

L'ÉLABORATION DU PLU était la seule possibilité pour la commune de GAILLARDBOIS-CRESSENVILLE de réfléchir à partir d'un diagnostic sur son avenir et son développement et plus particulièrement sur :

- Le développement économique.
- L'équilibre social de l'habitat et la Lutte contre la consommation d'espaces naturels.
- L'aménagement de l'espace.
- Les déplacements.
- Les équipements et services.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable permettant de mettre en œuvre ces réflexions aussi bien dans les orientations générales que dans les orientations d'aménagement et de programmation.

Seront associés à l'élaboration du P.L.U. au titre des services de l'Etat:

- Monsieur le Préfet de l'Eure ou son représentant ;
- Monsieur le Directeur de la DDTM de l'Eure ou son représentant ;
- Monsieur le Directeur de la DREAL ou son représentant ;
- Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales ou son représentant ;
- Monsieur le Directeur du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine ou son représentant ;
- Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles (service régional de l'archéologie) ou son représentant.

Seront associés à l'élaboration du P.L.U. au titre des personnes publiques autres que l'Etat :

- Monsieur le Président du Conseil Général de l'Eure ou son représentant;
- Monsieur le Président du Conseil Régional de Normandie ou son représentant
- Monsieur le Président de la Chambre des Métiers ou son représentant;
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture ou son représentant;
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie ou son représentant;
- Monsieur le Directeur de l'Office National des Forêts ou son représentant;

Seront consultés sur le Projet de PLU lorsqu'il sera arrêté :

- Les établissements publics de coopération intercommunale suivants:
  * Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Andelle ou son représentant ;
  * Monsieur le Président du syndicat mixte du VEXIN NORMAND gérant le schéma de cohérence territoriale ou son représentant ;

LA CONCERTATION DU PUBLIC

La collectivité a décidé des modalités de concertation par délibération du Conseil Municipal du 19 SEPTEMBRE 2008

Soumettre à la concertation de la population, des associations locales et autres, les études pendant toute la durée de la révision du projet selon les modalités prévue à l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme :

- Mise à disposition des éléments d'études (diagnostic, padd) accompagnés d'un registre d'observations à la disposition des associations, des habitants par un affichage en mairie.
- Informations des habitants par l'intermédiaire de la lettre « vos élus vous informent »

En plus la commune a concerté le public au travers l'organisation d' :

- Une réunion publique sur la présentation du diagnostic.
- Une réunion publique sur la présentation du PADD.

PARTIE 1 : DIAGNOSTIC STATISTIQUE

Introduction :

L'ensemble des analyses statistiques qui sont présentées dans le rapport de présentation a été réalisé à partir des données de l'INSEE, (recensements successifs), les dernières données connues sauf précisions particulières correspondent au recensement de la population de 2006. De plus l'attention du lecteur est attirée sur le fait que les recensements sont des informations transmises par les particuliers. Il est nécessaire de relativiser l'importance des résultats et conclusions présentés ci-dessous du fait :

- ***D'un échantillon de population inférieur à 2000 personnes,***
- ***De modifications des limites de l'arrondissement des Andelys avec l'ajout des cantons de Louviers Nord et Louviers Sud.***
- ***De modifications partielles des définitions de l'INSEE.***

1 - CADRE GÉNÉRAL

La commune de GAILLARDBOIS CRESSENVILLE se trouve dans le département de l'Eure, au Nord d'ÉVREUX. Elle est distante de 50 Km d'ÉVREUX Préfecture de l'Eure, de 13 Km des Andelys chef-lieu d'Arrondissement.
Elle est limitrophe des communes suivantes : Ménesqueville, Charleval, Grainville, Bacqueville, Écouis, Touffreville.

Suite au redécoupage des cantons de 2014, la commune fait désormais partie du 19ème Canton, avec chef lieu de Canton, : ROMILLY SUR ANDELLE. Il est composé des communes suivantes : Amfreville-les-Champs, Bacqueville, Beauficel en Lyons, Bézu la Forêt, Bosquentin, Bouchevilliers, Bourg-Beaudouin, Charleval, Douville-sur-Andelle, Fleury la Forêt, Fleury-sur-Andelle, Flipou, Gaillardbois-Cressenville, Grainville, Les Hogues, Houville-en-Vexin, Letteguives, Lilly, Lisors, Lorleau, Lyons la Forêt, Mainneville, Martagny, Ménesqueville, Mesnil-sous-Vienne, Perriers-sur-Andelle, Perruel, Pont-Saint-Pierre, Radepont, Renneville, Romilly-sur-Andelle, Rosay sur Lieure, Touffreville, Le Tronquay, Vandrimare, Vascoeuil.
Elle fait partie de l'arrondissement des Andelys.

Carte Administrative.

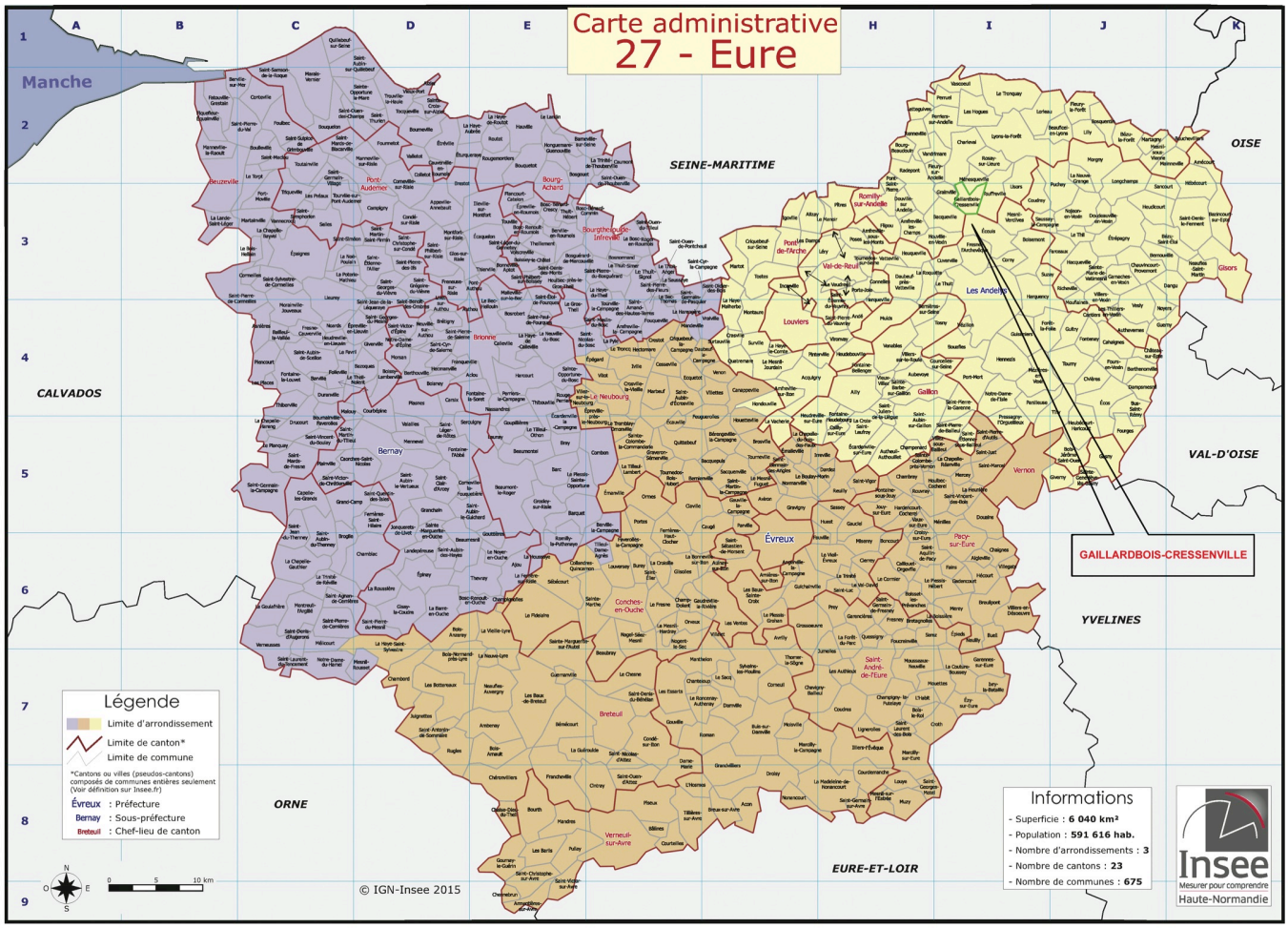

Sa surface totale actuelle est de 699 Hectares et ses habitants sont au nombre de 423, dernier recensement de 2012. Son altitude varie de 50 mètres NGF jusqu'à 152 mètres NGF.

2- LA POPULATION :

- *Variation de la population :*

En 1999, la population compte 285 habitants soit une densité de 40,8 habitants au Km2.
En 2006, la population compte 357 habitants soit une densité de 51,1 habitants au Km2.
En 2012, la population compte 423 habitants soit une densité de 60,5 habitants au Km2.

GRAPHIQUE 1 : ÉVOLUTION DE LA POPULATION

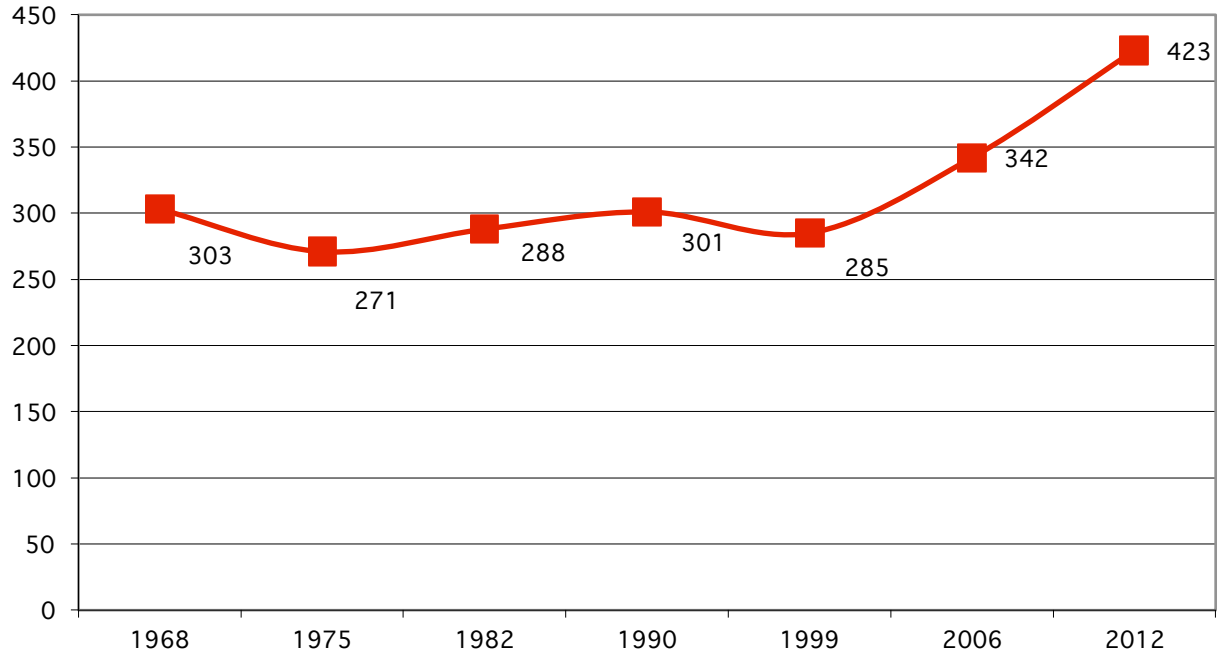

Données : INSEE 2012

Ce Graphique montre une population qui connaît une stagnation de sa population 1968 à 1999, alternant légère augmentation et légère diminution. Depuis 1999 à 2012, on constate une nette progression de la population pour atteindre un nombre d'habitants supérieur à celui de 1968, date à laquelle la population était la plus nombreuse.

Entre les deux derniers recensements intercensitaires 2006 et 2012 la population a gagné 81 habitants, ce qui représente une croissance de 23%, soit 13 habitants par an en moyenne.
Entre 1968 et 2012, la population a légèrement augmenté avec + 120 habitants, ce qui correspond à une croissance régulière de 2,7 personne par an sur les 44 dernières années.

GRAPHIQUE 2 : EVOLUTION DU TAUX DE VARIATION

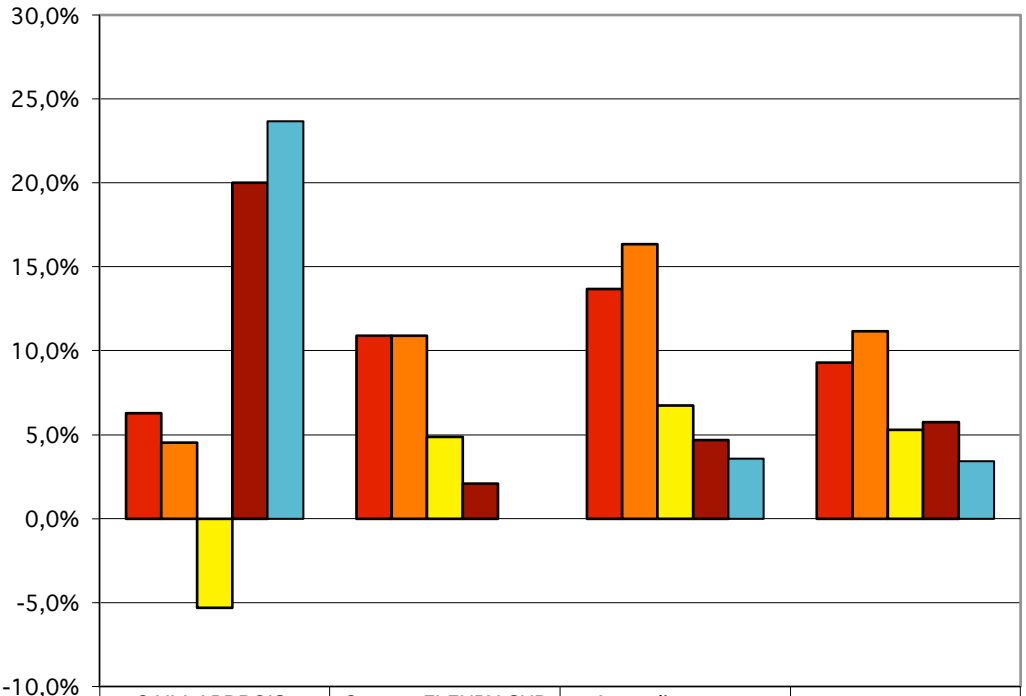

	GAILLARDBOIS-CRESSENVILLE	Canton FLEURY SUR ANDELLE	Arrondissement LES ANDELYS	Département EURE
1975/1982	6,3%	10,9%	13,7%	9,3%
1982/1990	4,5%	10,9%	16,4%	11,2%
1990/1999	-5,3%	4,9%	6,7%	5,3%
1999/2006	20,0%	2,1%	4,7%	5,7%
2006/2012	23,7%		3,6%	3,4%

Données : INSEE 2012

Les données 2012, pour le canton de Fleury la Forêt ne sont pas consultables, du fait de la modification du canton de Romilly sur Andelle qui intègre des communes de l'ancien canton de Fleury sur Andelle.

Ce tableau représente les variations de population entre chaque recensement pour la commune et comparativement à ses circonscriptions administratives.

La commune de GAILLARDBOIS-CRESSENVILLE a connu :

- Sur la période 1975-1990 un ralentissement de la croissance de la population, à l'inverse de la tendance de ses circonscriptions administratives (Arrondissement des Andelys, département de l'Eure) qui ont vu leur rythme de croissance s'accélérer. Le canton de Fleury la Foret quant à lui a eu sur cette même période un rythme constant de la croissance de la population.

- Sur la période 1990-1999 la commune connaît un ralentissement de la croissance nettement supérieur au ralentissement constaté comparativement à ses circonscriptions administratives. Le rythme de croissance est négatif sur la commune alors qu'il reste positif sur l'ensemble de ses circonscriptions administratives.

- Sur la période 1999-2012, la croissance est repartie avec un rythme supérieur à celui des années antérieures. Cette tendance est inverse à celle de ses circonscriptions administratives : canton, arrondissement, département.

La commune connaît un rythme de croissance atypique par rapport à ses circonscriptions administratives à l'inverse des tendances constatées sur l'ensemble des circonscriptions administratives.

GRAPHIQUE 3 : INFLUENCE DU SOLDE NATUREL ET DU SOLDE MIGRATOIRE

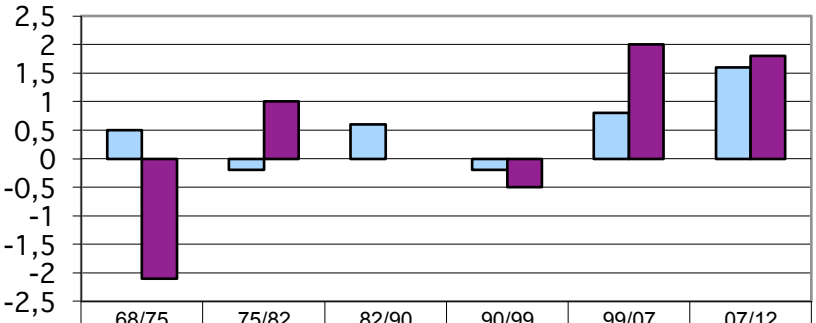

	68/75	75/82	82/90	90/99	99/07	07/12
Tx de variation annuel du au mouvement naturel	0,5	-0,2	0,6	-0,2	0,8	1,6
Tx de variation annuel du au solde migratoire	-2,1	1	0	-0,5	2	1,8

Données : INSEE 2012

Le solde migratoire et le solde naturel ont eu une forte influence sur l'évolution de la population de la commune de GAILLARDBOIS-CRESSENVILLE toutes périodes confondues.

Le solde migratoire a, durant la période de stagnation de la population, été tour à tour positif et négatif ou à zéro.

Le solde naturel a suivi la même tendance que le solde migratoire à savoir une alternance entre positif et négatif durant la période de stagnation de la population.

Les inversions de rythme entre solde migratoire et solde naturel ont permis une stagnation de la population, si elles s'étaient trouvées cumulées sur les mêmes périodes, la population aurait fortement diminué et fortement augmenté.

La croissance spectaculaire entre les recensements de 1999 et 2007 s'explique par un cumul du solde naturel redevenu positif et du solde migratoire largement positif. Cette tendance se renforce en 2012, avec une augmentation du solde naturel compensant la légère diminution du solde migratoire.

GRAPHIQUE 4 : VARIATION DES TAUX DE NATALITE ET DE MORTALITE

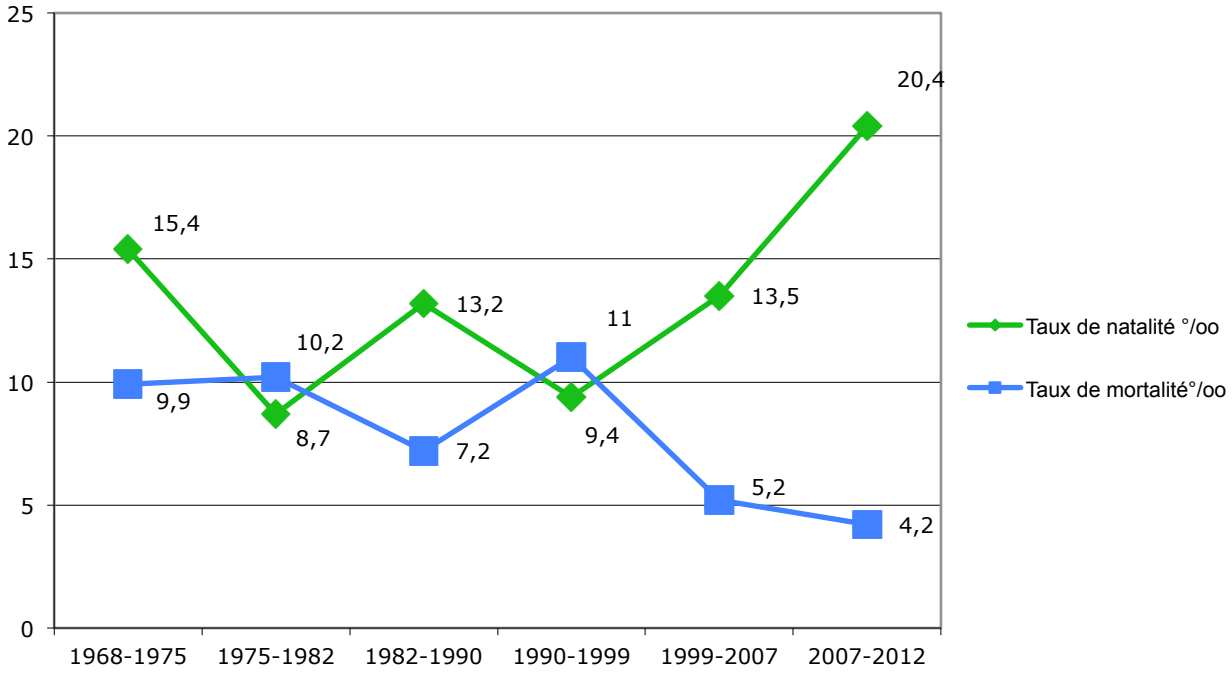

Données : INSEE 2012

La courbe des naissances est en dents-de-scie jusqu'en 1999, elle alterne un pic de croissance suivi d'un pic de diminution.

La courbe des décès connaît la même tendance que la courbe des naissances, avec un pic de croissance de la mortalité lorsque la natalité connaît un pic de diminution et inversement un pic de diminution de la mortalité lorsque la natalité connaît un pic de croissance.

La courbe de mortalité a été sur deux périodes : 1975-1982 et 1990-1999, supérieure à la courbe de natalité.

En 2007 la courbe de natalité est supérieure à celle de la mortalité, et en 2012, le pic de croissance augmente très nettement pour repasser pour la première fois toutes périodes confondues au dessus du taux de 1968..

En 2012, le taux de mortalité pour 1000 est le plus bas constaté sur la commune toutes périodes confondues.

Le renouvellement de la population reste assuré en 2012 par les naissances, et pas uniquement par les apports de population extérieure.

Ces tendances sont à comparer avec celles du département et de la France pour 2012

	GAILLARDBOIS-CRESSENVILLE	EURE	FRANCE METROPOLITAINE
Taux de Mortalité pour 1000	4,2	8,50	8,4
Taux de Natalité pour 1000	20,4	13,20	12 ,8
Excédent naturel	+16,2	+5,3	+4,4

La commune s'inscrit nettement au-dessous de la tendance nationale et départementale pour les naissances, pour les décès elle s'inscrit à l'inverse avec un taux de mortalité nettement en dessous de la tendance nationale et départementale. C'est ce qui explique un excédent naturel positif sur la commune et s'inscrivant nettement au dessus la moyenne de ses circonscriptions administratives.

GRAPHIQUE 5 : POPULATION PAR TRANCHE D'AGE 2007 – 2012

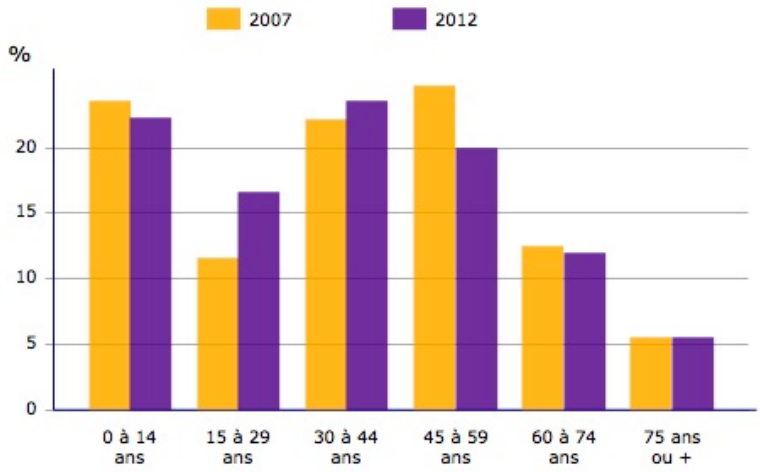

Données : INSEE 2012

La comparaison, entre les différentes classes d'âge, nous permet de voir une population relativement jeune :

- La classe d'âge des 30-44 ans est majoritaire et en augmentation par rapport à 2007, ce qui laisse suggérer des cellules familiales en cours de renforcement.
- La classe d'âge des 0-14 ans est en seconde position avec une légère diminution par rapport à 2007 confirmant une jeunesse relative de la population et une dynamique,
- La classe d'âge des 45-59 ans est en troisième position avec une légère diminution, confirmant le rajeunissement de la population.
- La classe d'âge des 15-29 ans est en quatrième et en nette augmentation par rapport à 2007.
- La classe d'âge des 60-74 ans est en cinquième position et en très légère diminution par rapport à 2007.
- La classe d'âge des 75 ans et plus est en dernière position et en stagnation par rapport à 2007.

La relative jeunesse est constatée par la prédominance en nombre des classes d'âges des 0-14 ans, des 30-44 ans , 15-29 ans.
Le rajeunissement s'explique par la diminution des classes d'âge des 45-59 ans, 60-74 ans, et la stagnation des 75 ans et plus.

La proportion d'hommes et de femmes est répartie :
- de 212 hommes
- de 211 femmes.

La proportion hommes femmes est quasi égale, phénomène relativement rare.

L'indice de jeunesse (rapport entre le nombre de personnes de -20 ans et le nombre de personnes de 60 ans et +)

1,68	en 1982
1,21	en 1990
1,47	en 1999
1,37	en 2007
1,58	en 2012

L'indice de jeunesse conforte le diagnostic précédent, à savoir une population jeune en 2012 qu'en 2007, sans dépasser l'indice de 1982.
L'indice de jeunesse du département est de 0,91 en 2012. La population de GAILLARDBOIS-CRESSENVILLE reste nettement plus jeune en 2012 que celle du département.

GRAPHIQUE 6 : EVOLUTION DU NOMBRE DES MENAGES

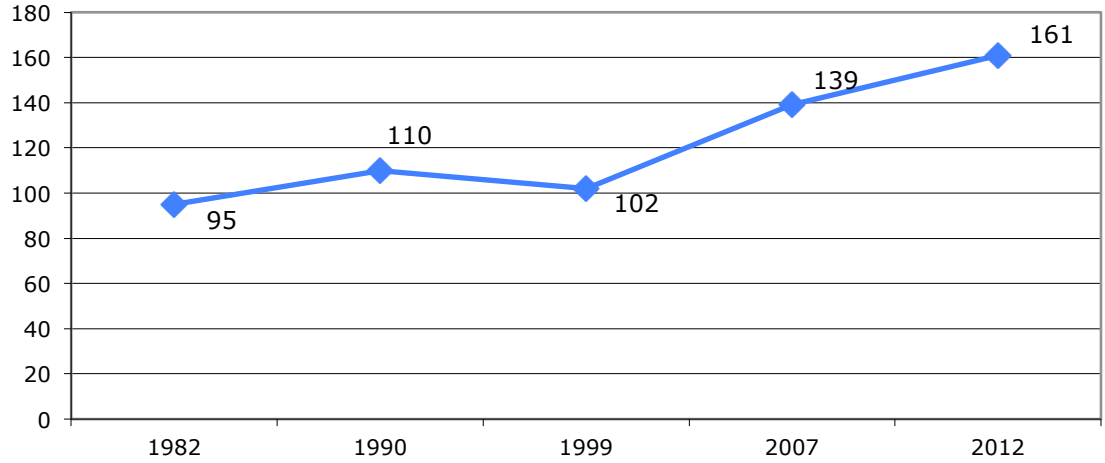

Données : INSEE 2012

Le nombre de ménages a suivi la tendance de l'évolution de la population, avec une alternance croissance, diminution et une forte augmentation depuis 1999 jusqu'en 2012. Le nombre de ménages passe de 95 à 161 soit +66 ménages supplémentaires pour une population qui est elle en augmentation (+135 personnes sur la même période).

GRAPHIQUE 7 : EVOLUTION DU NOMBRE MOYEN D'OCCUPANTS PAR RESIDENCE PRINCIPALE (MENAGE)

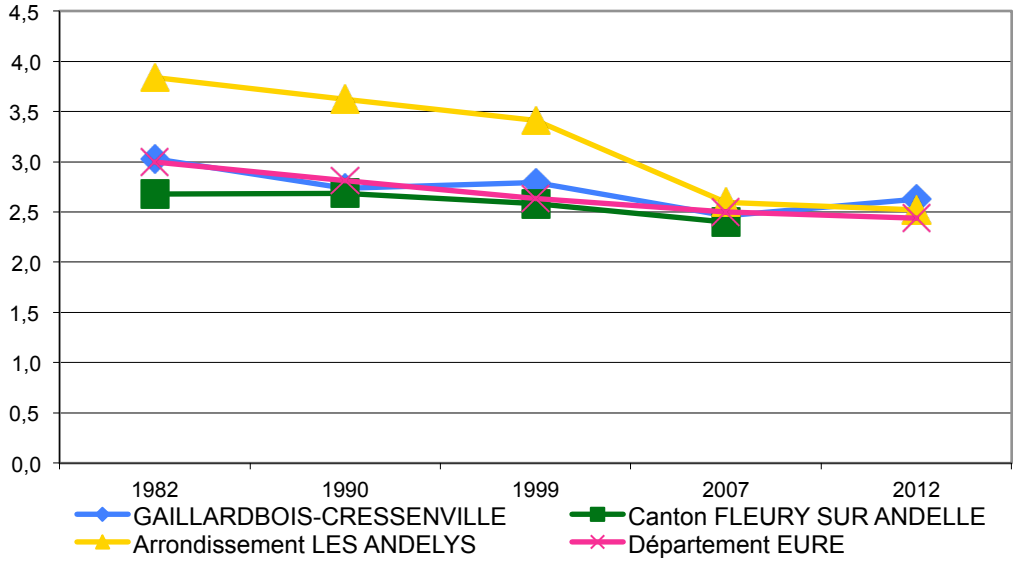

Données : INSEE 2012

La taille des ménages sur la commune de GAILLARDBOIS-CRESSENVILLE a connu une diminution par alternance entre 1982 et 2007 à l'identique de ses circonscriptions administratives. Entre 2007 et 2012, la commune connaît une croissance du nombre de personnes par ménage à contrario de ses circonscriptions administratives.
En 2012, le nombre de ménages sur la commune est de 161 pour 423 habitants, soit une moyenne de 2,6 personnes par ménage, la commune est en dessous de la situation de 1982 où elle avait 3,0 personnes par ménage.

GRAPHIQUE 8 : STRUCTURE DES MENAGES : SITUATION MATRIMONIALE LÉGALE DES 15 ANS ET PLUS

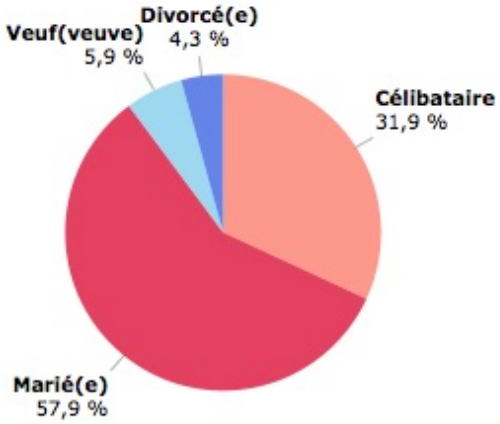

Données : INSEE 2012

La commune de GAILLARDBOIS-CRESSENVILLE possède une proportion de célibataires plus faible que le L'Arrondissement (36%), l'ensemble des autres états matrimoniaux est inférieur à celui de L'Arrondissement sauf celui des Mariés qui est largement supérieur à celui L'Arrondissement (48,9%).

La population connaît une stagnation de la population entre 1968 et 1999, suivi d'une forte croissance entre 1999 et 2012. La population est relativement jeune.

La croissance de la population en 2012 s'est faite majoritairement par un solde naturel positif, malgré une légère diminution du solde migratoires et des apports de populations extérieures. Actuellement le renouvellement de la population reste assuré majoritairement par les naissances.

Les apports de populations extérieures sont à mettre en rapport avec la localisation de la commune à proximité de la vallée de l'Andelle et de ses activités industrielles et sa proximité des Andelys. Les apports de populations extérieures peuvent aussi s'expliquer par un coût du foncier attractif (coût des terrains et fiscalité communale) et un service public doté d'un regroupement scolaire sur deux communes de la maternelle à l'école primaire.

- *La population active :*

La commune de GAILLARDBOIS-CRESSENVILLE fait partie du bassin d'emploi de ROUEN et est limite du bassin d'emploi de VERNON-GISORS (qui s'est élargi depuis 2012).

CARTE DES ZONES D'EMPLOI

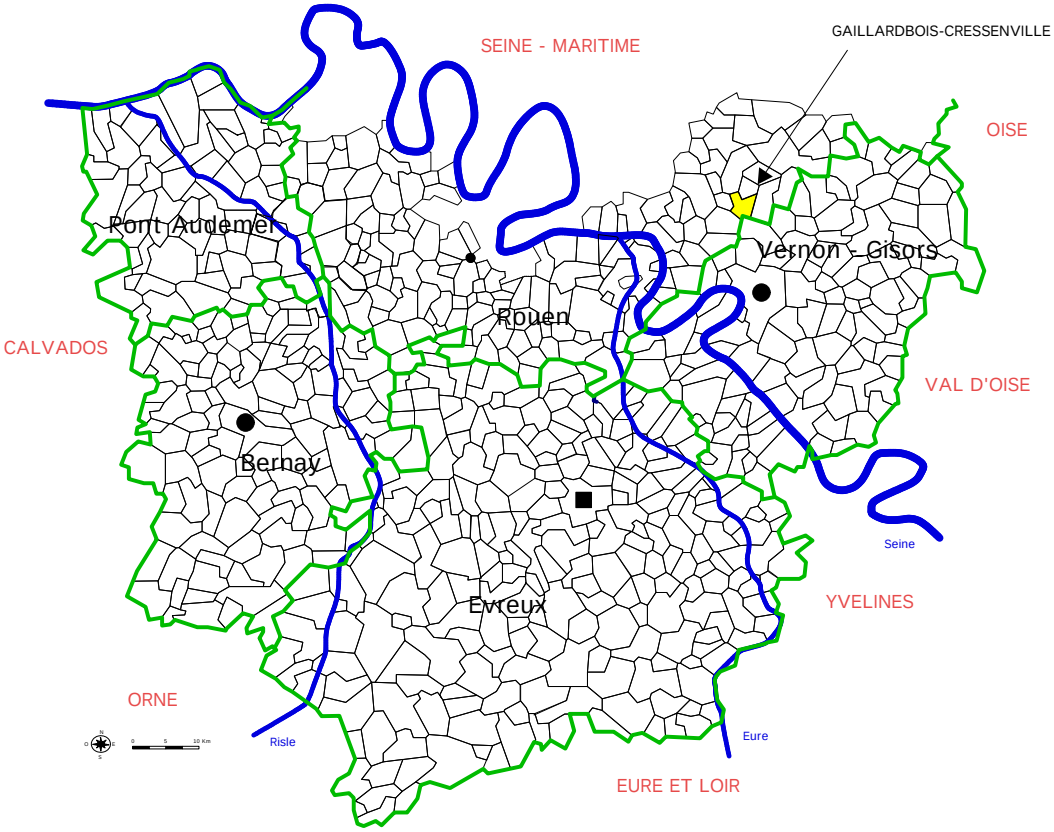

Les nouvelles zones d'emploi de la région Haute-Normandie



Moins de zones d'emploi

En région Haute-Normandie, le nombre de zones d'emploi diminue de 13 à 8. Six zones sont strictement départementales : quatre dans l'Eure (Bernay, Évreux, Pont-Audemer et Vernon-Gisors) et deux en Seine-Maritime (Dieppe-Caux maritime et Le Havre). Une zone interdépartementale, Rouen, est partagée entre l'Eure et la Seine-Maritime. Une zone interrégionale se répartit entre la Haute-Normandie et la Picardie : la Vallée de la Bresle-Vimeu.

Et de nouveaux taux de chômage

Région industrielle, la Haute-Normandie a été particulièrement exposée à la crise débutée en 2008. Durant cette crise, la hausse du chômage a fortement affecté toutes les zones d'emploi, et davantage celles du département de l'Eure que du département de la Seine-Maritime.
Cependant, sur l'ensemble des cinq dernières années (2006-2010), comparativement à la région, la situation et l'évolution du chômage diffèrent selon les zones d'emploi.
La zone du Havre est actuellement la plus affectée. Son taux de chômage a toujours été nettement supérieur au taux régional. Depuis mi-2009, il est stabilisé mais à un haut niveau. La deuxième zone d'emploi la plus touchée est Vernon-Gisors. Son taux de chômage est longtemps resté proche du niveau régional, mais depuis mi-2009, il se maintient à un niveau plus élevé.

Les zones de Bernay, Dieppe-Caux maritime, Évreux, Pont-Audemer et Rouen sont actuellement moins atteintes. Elles ont presque toujours bénéficié d'un taux de chômage moindre que celui de la région : taux nettement inférieurs pour les zones de Bernay, Évreux et Pont-Audemer, inférieurs mais proches du taux régional pour les zones de Dieppe et de Rouen. Si depuis mi-2009, le taux de chômage semble se stabiliser pour les zones de Bernay et d'Évreux, il continue de progresser mais légèrement pour la zone de Pont-Audemer, et tend à diminuer pour les zones de Dieppe et de Rouen.

Auteurs : Jérôme Maradja - Insee Haute-Normandie

En 2012, la Commune compte 216 actifs dont 200 travaillent et 16 sont à la recherche d'un emploi.

Le taux d'activité de la Commune a augmenté, il est passé de 79,2% en 2007 à 76,5% en 2012 à l'inverse de la croissance connue dans ses autres circonscriptions administratives qui ont connu une croissance de leur taux d'activité, mais en étant supérieur en 2012 au taux d'activité de l'arrondissement qui est de 74%, et du Département qui est de 74,3%. Cela s'explique par la forte représentation de la classe d'âge des 0-14 ans.

GRAPHIQUE 9 : REPARTITION DES ACTIFS DE 15 À 64 ANS.

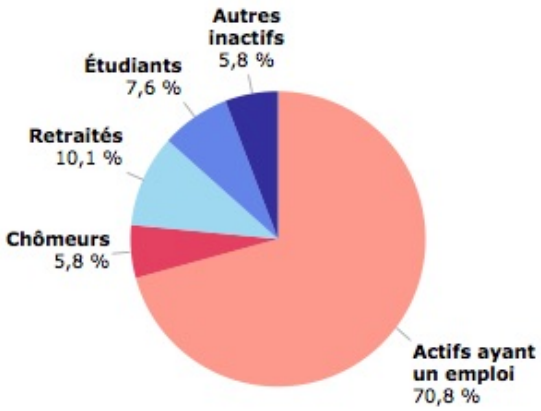

Données : INSEE 2012

En 2012 sur les 423 habitants de la commune, 216 sont actifs dont 118 hommes et 98 femmes. Les chômeurs sont au nombre de 16 soit environ 7,5 % de la population active totale en 2012. Le chômage est plus important chez les femmes qui représentent 62,5 % des chômeurs.

GRAPHIQUE 10 : EVOLUTION DE LA REPARTION ENTRE SALARIES-NON SALARIES

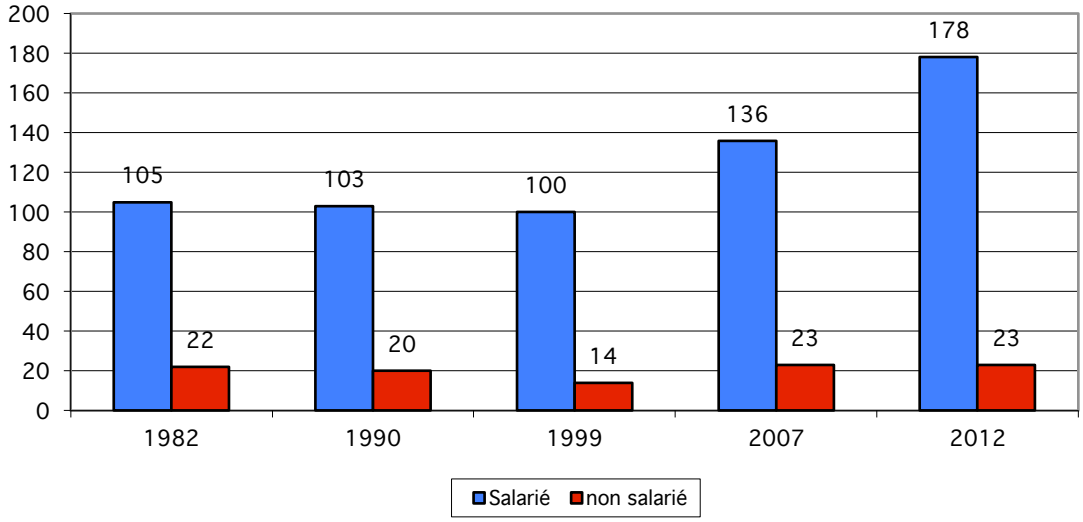

Données : INSEE 2012

Sur les personnes actives ayant un emploi, les salariés et les non-salariés se répartissent en 2012 de la manière suivante : 178 personnes sont salariées, soit 88,5 % de la population active ayant un emploi, et 23 personnes sont non salariées.
Ce graphique montre une diminution de la population active d'une manière générale (salarié et non salarié) sur la période 1982 à 1999, période de stagnation de la population totale et une forte augmentation de la population salariée entre 1999 et 20&é à mettre en relation avec la forte augmentation de population (arrivée de personnes extérieures à la

commune et des naissances) et en parallèle une augmentation légère de la population non salariée pour revenir à un nombre identique en 2007 et 2012 à celui de 1982.
La population salariée reste largement supérieure à la population non salariée.

GRAPHIQUE 11 : REPARTITION PAR STATUT D'EMPLOI

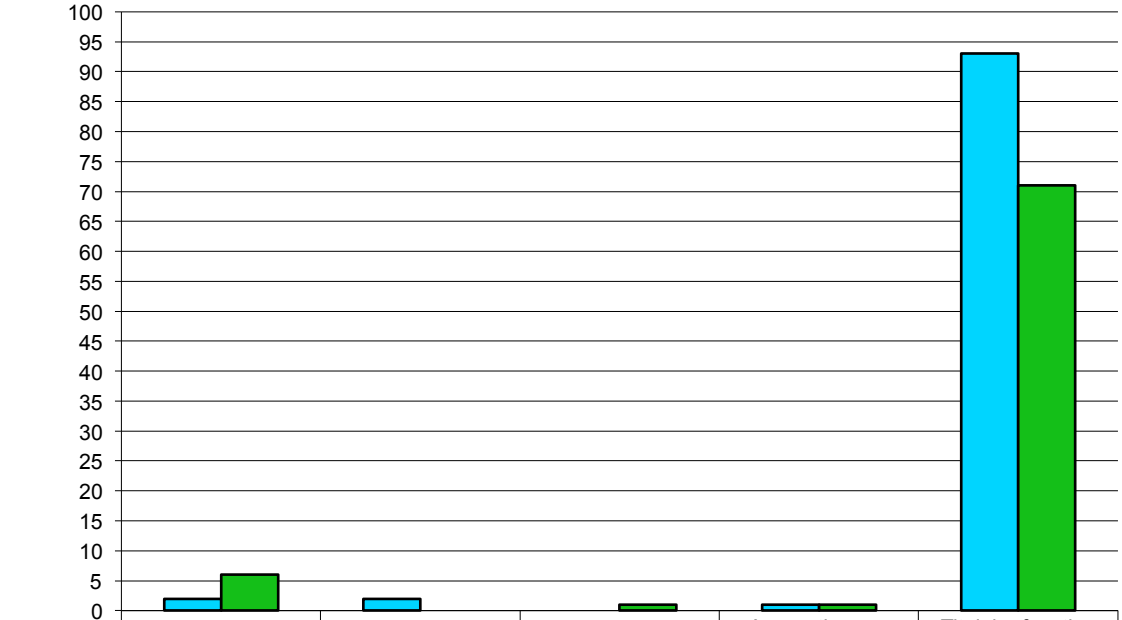

	CDD	Intérim	Emploi aidé	Apprentissage-stage	Titulaire fonction publique &CDI
Hommes	2	2	0	1	93
Femmes	6	0	1	1	71

Données : INSEE 2012

Ce graphique montre une majorité de personnes actives sur la commune de GAILLARDBOIS-CRESSENVILLE, qui sont employées en CDI ou qui font partie de la fonction publique. Les emplois dit « précaires » : CDD et Intérim sont très minoritaires et représentent 6,18% de la population active salariée contre 92,14% pour les personnes en CDI et titulaires de la fonction publique.

GRAPHIQUE 12 : REPARTITION DES ACTIFS AYANT UN EMPLOI : HOMMES-FEMMES

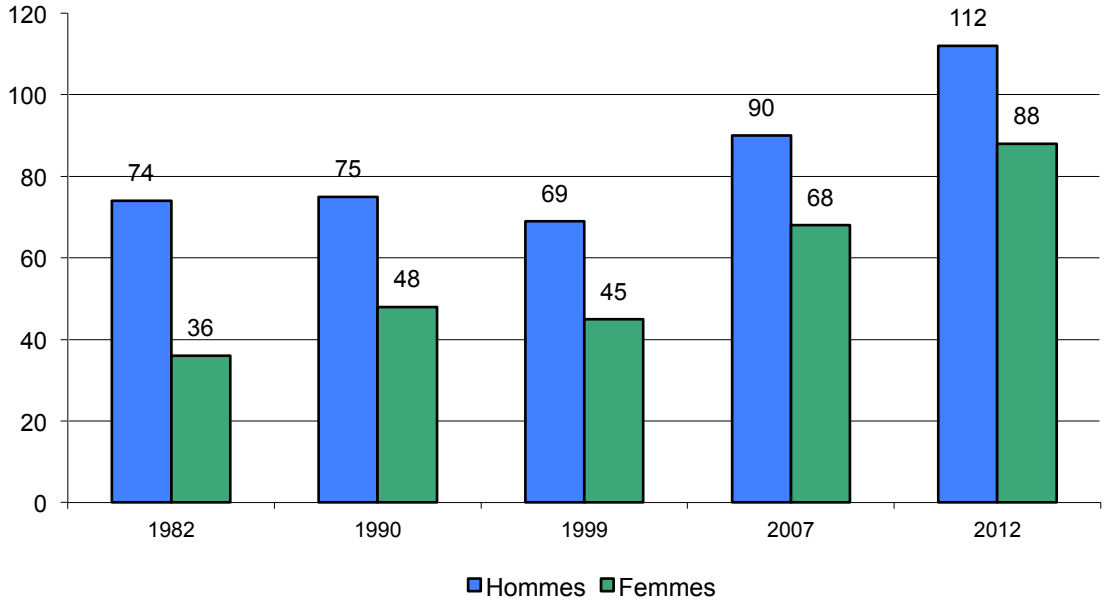

Données : INSEE 2012

Au sein de la population active, on constate une répartition Homme - Femme, avec un écart qui se réduit entre 1982 et 1999, pour rester quasi stable entre 1990 et 2012.
En 1982 : 32,73% de femmes actives, contre 67,27% d'hommes actifs
En 2012 : 44% de femmes actives, contre 56 % d'hommes actifs.
Les hommes continuent en 2012 d'être plus actifs que les femmes, malgré une proportion d'hommes et de femmes dans la population équivalente, cela peut s'expliquer par des femmes qui restent au foyer pour s'occuper des enfants, plutôt que d'engager des frais de garde d'enfants.

GRAPHIQUE 13 : LIEU DE TRAVAIL DES ACTIFS

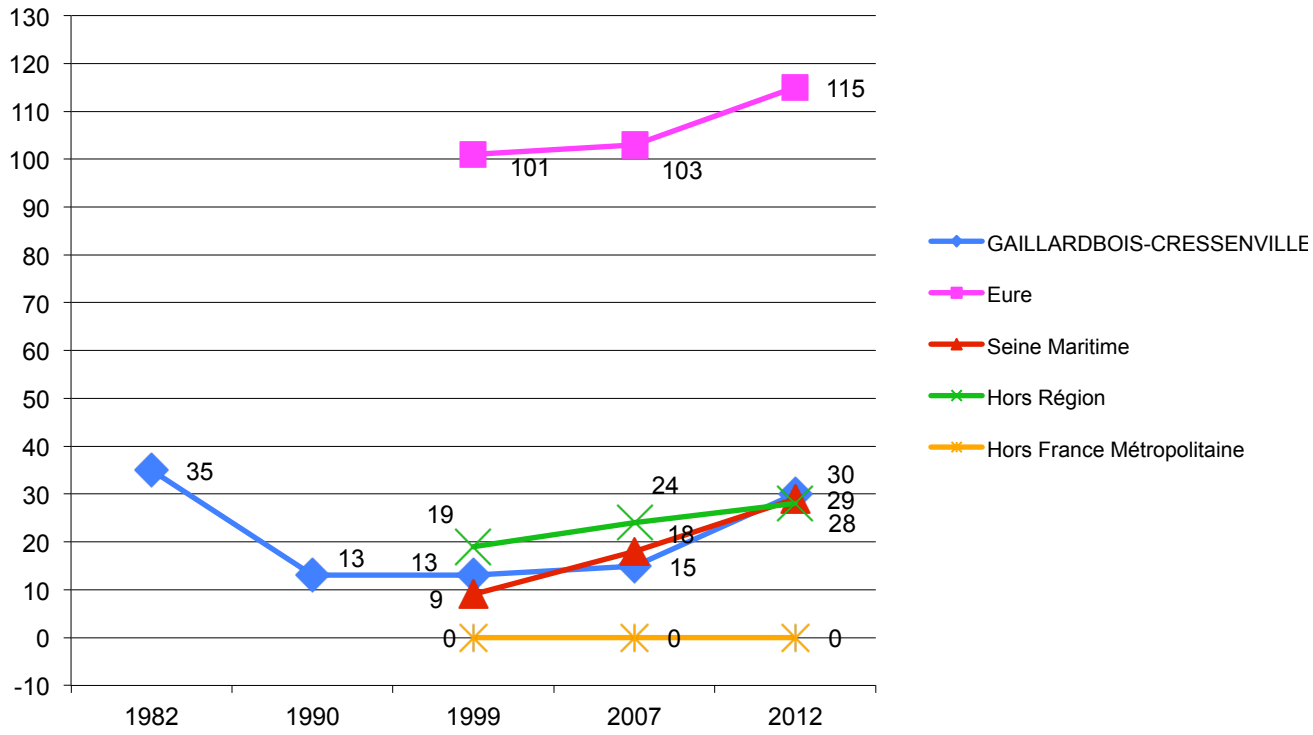

Données : INSEE 2012

Les habitants de la commune ayant un emploi en 2012 travaillent pour 57,4% dans le département de l'Eure,14,2% en Seine-Maritime et 13,7% en dehors de la région (proximité de la région Ile de France et de la Picardie). La commune est à vocation résidentielle, les navettes travail-domicile sont importantes et en augmentation depuis 1982, parallèlement à l'augmentation du nombre de personnes résidant et travaillant sur la commune.

GRAPHIQUE 14 : NIVEAU DE FORMATION DE LA POPULATION NON SCOLARISÉE

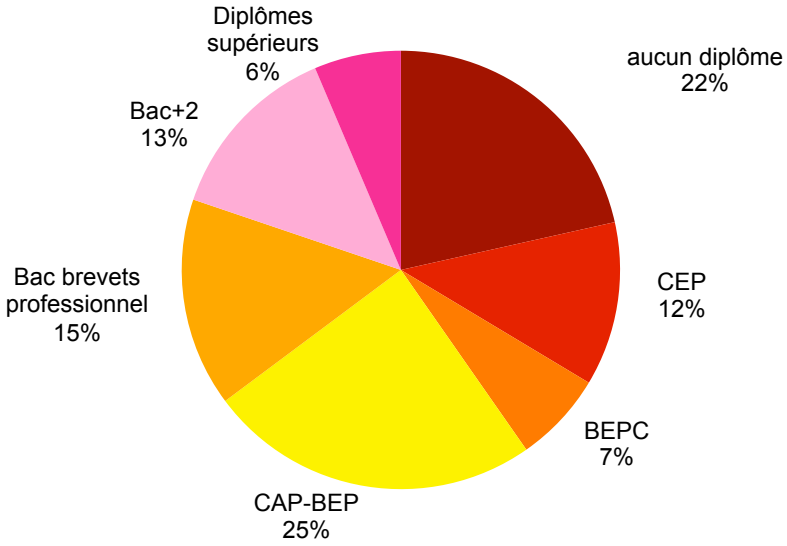

Données : INSEE 2012

Ce graphique confirme un niveau de formation de la population moins homogène que sur les autres circonscriptions administratives avec une proportion plus importante de sans diplôme et une proportion plus importantes de diplômes supérieurs.

GRAPHIQUE 15 : NIVEAU DE FORMATION DE LA POPULATION PAR CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES

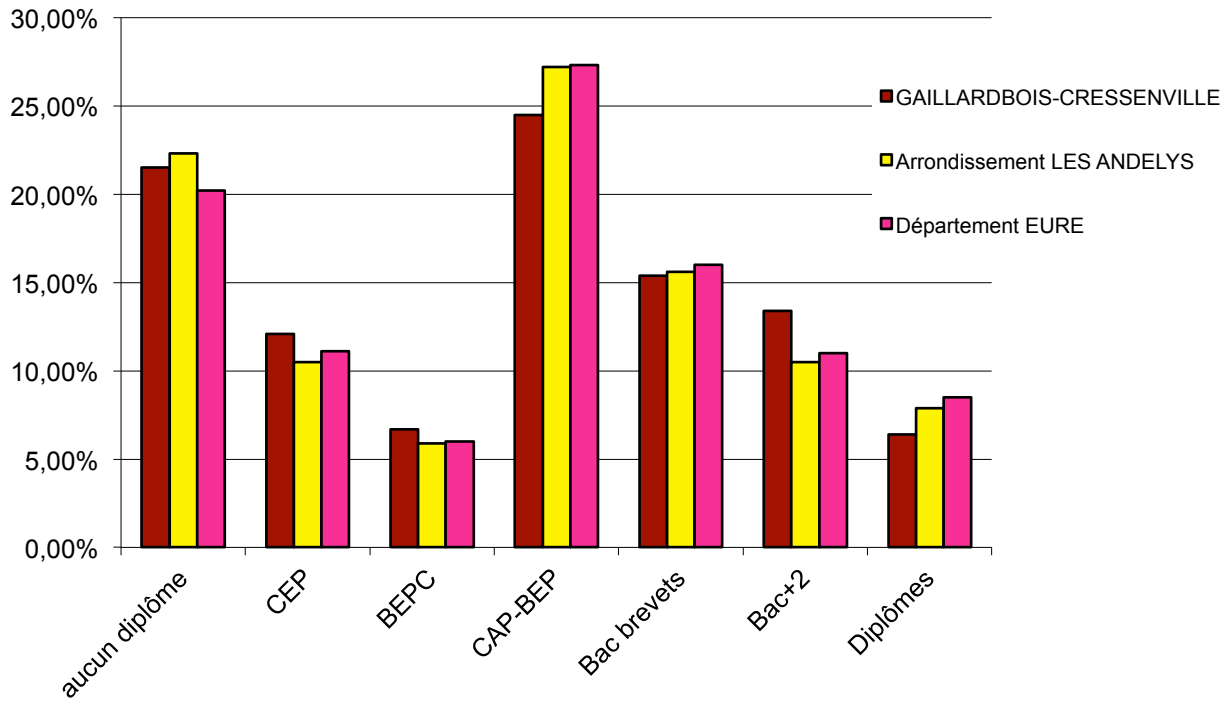

Données : INSEE 2012

Ce graphique montre une formation de population qui s'inscrit dans la tendance de ses circonscriptions administratives avec cependant :

- Un nombre de sans diplômes moins important que celui du canton et de l'arrondissement, et supérieur à celui du département.
- Un nombre de diplômes professionnels (CAP-BEP, Bac et Brevets professionnels) légèrement moins important que celui de ses circonscriptions administratives.
- Un nombre de diplômes bac+2 nettement plus important que celui de ses circonscriptions administratives.
- Un nombre de diplômes supérieurs (diplômes supérieurs) moins important que celui de ses circonscriptions administratives.

La population active sur la commune est bien représentée, sur les 423 personnes recensées en 2012, 216 sont recensées comme actifs soit 47,28% de la population totale. Cette proportion de personnes actives conforte le diagnostic d'une population jeune, la classe d'âges la plus importante est celle des 30-44 ans.

La population d'une manière générale possède un niveau de formation avec des écarts importants entre sans diplômes et diplômes supérieurs.

La commune a une vocation principalement agricole et résidentielle. L'activité agricole fait l'objet d'une enquête spécifique réalisée par la Chambre d'Agriculture, qui fera l'objet d'un chapitre spécifique.

3- LE LOGEMENT

GRAPHIQUE 16 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS

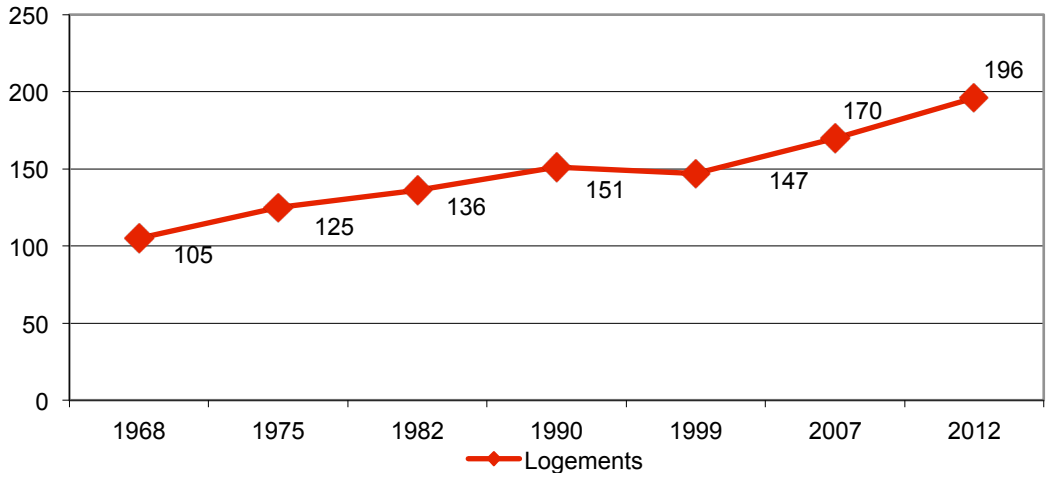

Données : INSEE 2012

Sur la commune de GAILLARDBOIS-CRESSENVILLE, le nombre de logements, a eu une croissance constante depuis 1968 et 1990, suivi d'un ralentissement en 1999, et d'une reprise depuis 1999 et jusqu'à 2012. Phénomène atypique sur la période sur la période 1968 à 1999 si l'on regarde l'évolution de la population qui a connu une stagnation. Depuis 1999 la croissance des logements suit la croissance de la population

On considère que la commune a connu une progression linéaire annuelle sur les quarante quatre dernières années de 2,06 logements.

Le nombre de résidences principales a suivi une croissance de +22 résidences principales en 6 ans en parallèle d'une augmentation de la population de +81personnes (entre 2006 et 2012).

En 2012, la commune compte 162 logements répartis de la façon suivante :
- 161 résidences principales
- 24 logements occasionnels ou résidences secondaires
- 11 logements vacants

GRAPHIQUE 17 : REPARTITION PAR TYPE DE LOGEMENTS

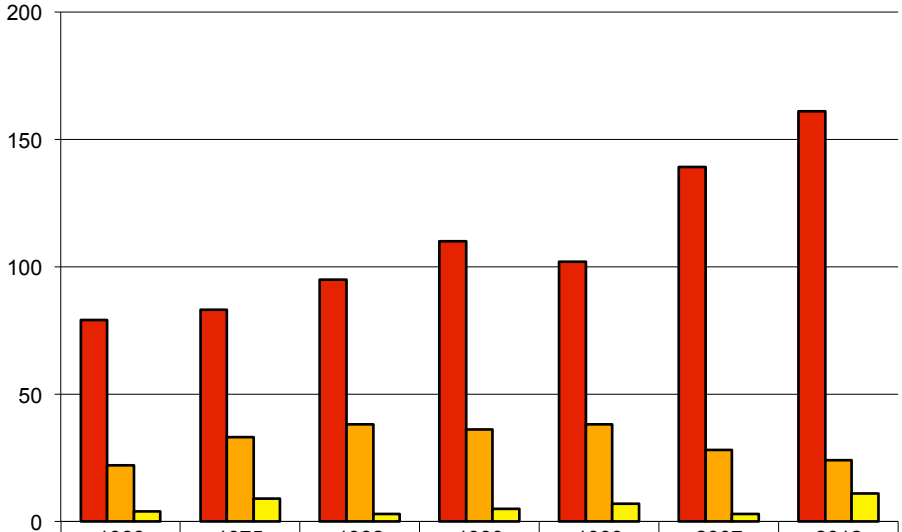

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
Résidences principales	79	83	95	110	102	139	161
Résidences secondaires	22	33	38	36	38	28	24
logements vacants	4	9	3	5	7	3	11

Données : INSEE 2012

Entre 2006 et 2012, l'évolution des résidences principales (15,82%) est nettement supérieure à celle de l'arrondissement (6,67%). Il est nécessaire de relativiser la donnée arrondissement du fait de la modification de son périmètre.
Entre 1968 et 2012 le nombre de résidences principales a été multiplié par 2,04.

La part des résidences secondaires sur la commune entre 2007 et 2012 est en légère diminution (-4 logements).
Le nombre de logements vacants a augmenté entre 2007 et 2012 (+8 logement).

Les logements (toutes catégories confondues) sont au nombre de 196 et se répartissent comme suit :
195 maisons individuelles ou fermes, soit 100 % des résidences principales
0 logements en immeuble collectif, soit 0%

Le parc de logements locatifs est peu représenté et reste constant en nombre sur la commune (8 logements locatifs sur 161 résidences principales) 4,96% des résidences principales en 2012, contre 5,7% en 2006.

GRAPHIQUE 18 : STATUT D'OCCUPATION DES LOGEMENTS

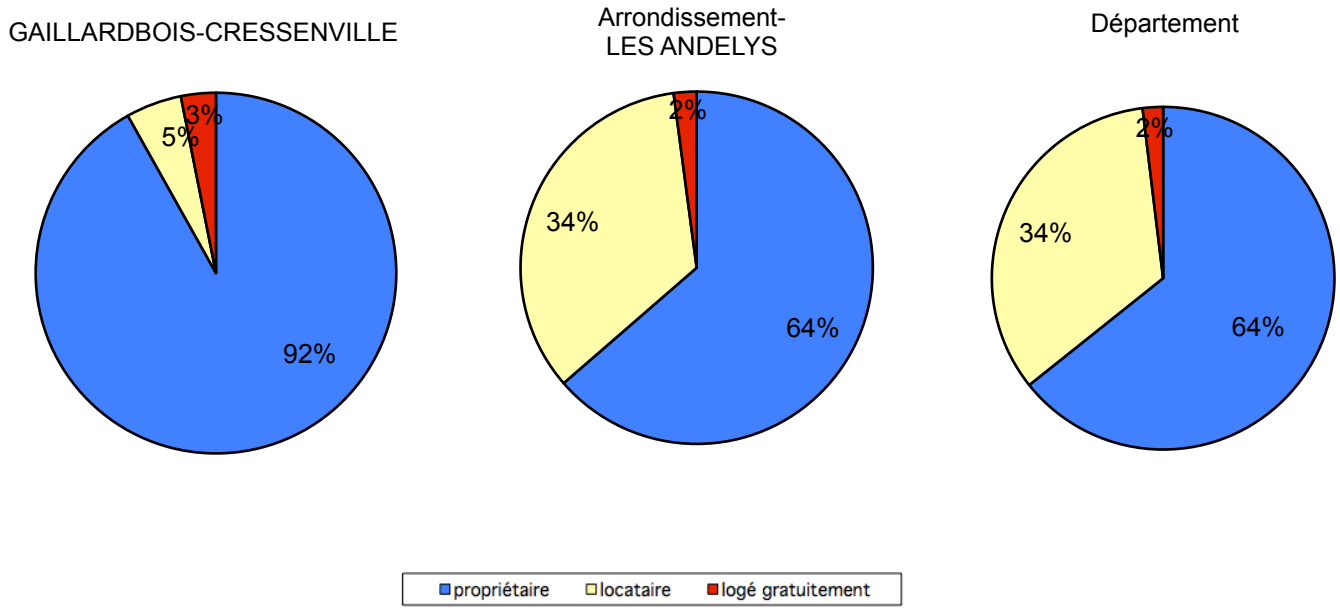

Données : INSEE 2012

Les logements sur la commune de GAILLARDBOIS-CRESSENVILLE sont à 100% des maisons individuelles. La répartition de l'occupation des logements montre l'existence de propriétaires à 92% et de 5% de locataires.
La part des logés gratuitement représente 3% des résidences principales. Les logés gratuitement sont généralement des personnes usufruitières d'un bien ou des personnes bénéficiant d'un logement de fonction.

La commune possède une proportion similaire de logés gratuitement, comparativement à l'ensemble de ses circonscriptions administratives.
Elle diffère nettement avec l'arrondissement et le département en matière de répartition d'occupation des logements : entre propriétaires et locataires.

Cette forte proportion de logements occupés par des propriétaires résulte de la structure des logements en maisons individuelles.

GRAPHIQUE 19 : ÉPOQUE DE CONSTRUCTION DES LOGEMENTS (résidences principales)

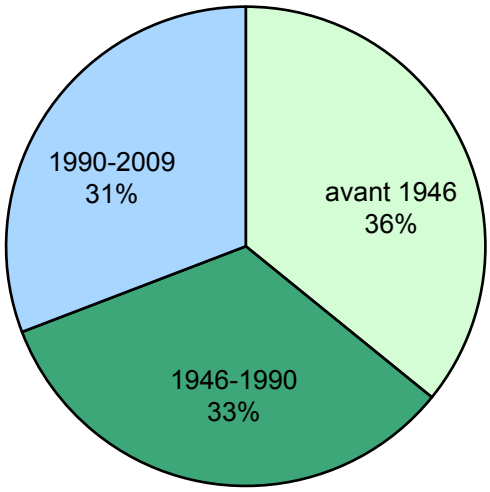

Données : INSEE 2010

En 2010, Le parc de logements (résidences principales) est réparti à part quasi égale entre logements anciens, récents et très récents, 36% des logements datent d'avant 1946, 31% des logements ont moins de 20 ans. La part de logements récents confirme, l'arrivée de populations extérieures importante, la réalisation de logements à la Ferme de Brémule en parallèle du lotissement sur Gaillardbois et d'autres constructions individuelles.

GRAPHIQUE 20 : TAILLE DES RESIDENCES PRINCIPALES 1999-2006

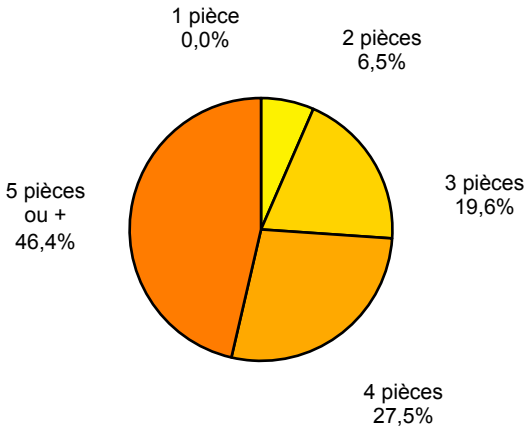

Données INSEE 2007

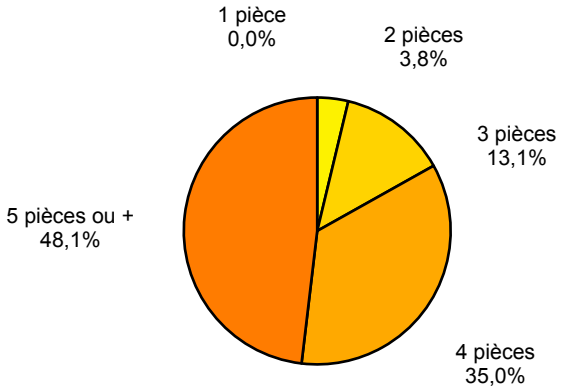

Données INSEE 2012

Les logements construits sur la commune sont grands, voire très grands, en 2012 : 73,4% ont + de 4 pièces dont 46,4% + de 5 pièces.
Comparativement à 2007, la dimension des logements a légèrement évolué, les petits logements ont diminué en nombre au profit des logements de 4 pièces et plus. Cette augmentation des grands logements est à mettre en parallèle du nombre moyen d'occupants par ménage de 2,6 personnes et de la forme des logements : maisons individuelles.

Le confort des logements de la commune est dans l'ensemble de bonne qualité, 54 logements n'ont cependant pas de chauffage central ou un chauffage individuel tout électrique, et 4 n'ont pas de sanitaire (bains et ou douches). Seulement 2,48% des résidences principales sont sans aucun confort. Ce chiffre est dans la tendance de ses circonscriptions administratives : l'Arrondissement (2,81%) et le Département (2,7%).

En 2012, l'équipement en automobile des habitants de la commune de GAILLARDBOIS-CRESSENVILLE est élevé : 9 ménages seulement n'en ont pas. La proportion des ménages ayant une automobile est de 94,3% pour la commune. Dans le Département, cette proportion est de 87,8%.

Les ménages qui possèdent au moins une voiture, sont 152 parmi lesquels 123 ont un emplacement réservé à cet usage.

Sur la commune de GAILLARDBOIS-CRESSENVILLE, 5,59 % seulement n'ont pas de voiture et 56,52 % en ont 2.

Les logements sur la commune de GAILLARDBOIS-CRESSENVILLE ont connu une croissance constante de 1968-1990, une stagnation entre 1990 et 1999 et une forte croissance jusqu'en 2012. La croissance des logements a été proportionnellement plus rapide que la croissance de la population jusqu'en 1999, elle est depuis cette date en adéquation avec l'augmentation de la population.

La croissance constante et régulière sur ces périodes correspond au renouvellement naturel, mais aussi à l'accueil de familles extérieures à la commune.
L'ancienneté d'emménagement des résidents correspond à :

- ***50,6,% sont installés depuis 10 ans ou plus.***
- ***6,3% sont installés depuis moins de 2 ans.***

Les caractéristiques essentielles de la commune sont :

- ***La présence de 100% de maisons individuelles***
- ***Une occupation des logements à 92% par des propriétaires***
- ***Des logements de grande taille.***
- ***Un niveau de confort correct des logements.***
- ***Un fort taux d'équipement en automobiles.***

4- L'EDUCATION :

Le nombre de jeunes est normal sur la commune (la classe d'âge des 0-14ans est la deuxième classe d'âge en nombre), 117 jeunes ont au recensement de 2012moins de 20 ans, ce qui représente 27,65% de la population totale.

Les enfants ont un fort taux de scolarisation, seuls 8 enfants ne sont pas scolarisés (7 dans la tranche d'âge des 2-5ans et 1 dans la tranche d'âge des 15-17 ans) , ils se répartissent de la manière suivante :

Tranche d'âge	Ensemble	Scolarisés
2 à 5 ans	28	21
6 à 10 ans	27	27
11 à14 ans	18	18
15 à 17 ans	16	15
18 à 24 ans	19	9
25 à 29 ans	35	1
30 ans et plus	259	0

Les personnes scolarisées représentent : 21,51% de la population totale sur la commune.

En Septembre 2015, on comptabilise 52 enfants scolarisés dans le regroupement scolaire de GAILLARBOIS-CRESSENVILLE et MÉNESQUEVILLE, en maternelle et en primaire. Les enfants sont répartis en 2015 comme suit :

ÉCOLE DE GAILLARDBOIS-CRESSENVILLE : Maternelle (1 classe PS/MS et 1 dortoir périscolaire) :

- 4 enfants en PS
- 8 enfants en MS

ÉCOLE DE MENESQUEVILLE : Maternelle / Primaire :

- 9 enfants en GS
- 11 enfants en CP
- 7 enfants en CE1
- 4 enfants en CE2
- 5 enfants en CM1
- 4 enfants en CM2

Les enfants vont ensuite au collège à Fleury la Forêt. Ils sont emmenés par ramassage scolaire, de la même manière que les enfants qui sont scolarisés à Ménesqueville.

La commune est adhérente au syndicat intercommunal de transport scolaire d'élève du CES de Fleury sur Andelle.

5- L'ACTIVITE ECONOMIQUE :

Les différents usages et activités répertoriés sont :

- Les équipements publics (en vert) : Mairie, Église, Cimetière, Calvaire, stade, école……
- Les activités agricoles (en jaune) avec des bâtiments récents ou anciens qui semblent en activité (une enquête agricole est à mener parallèlement par la Chambre d'Agriculture).

La commune reste malheureusement trop proche de Fleury-sur-Andelle pour accueillir un commerce de proximité dans son bourg.

CARTE DE LA REPARTITION DES ACTIVITES ET EQUIPEMENTS

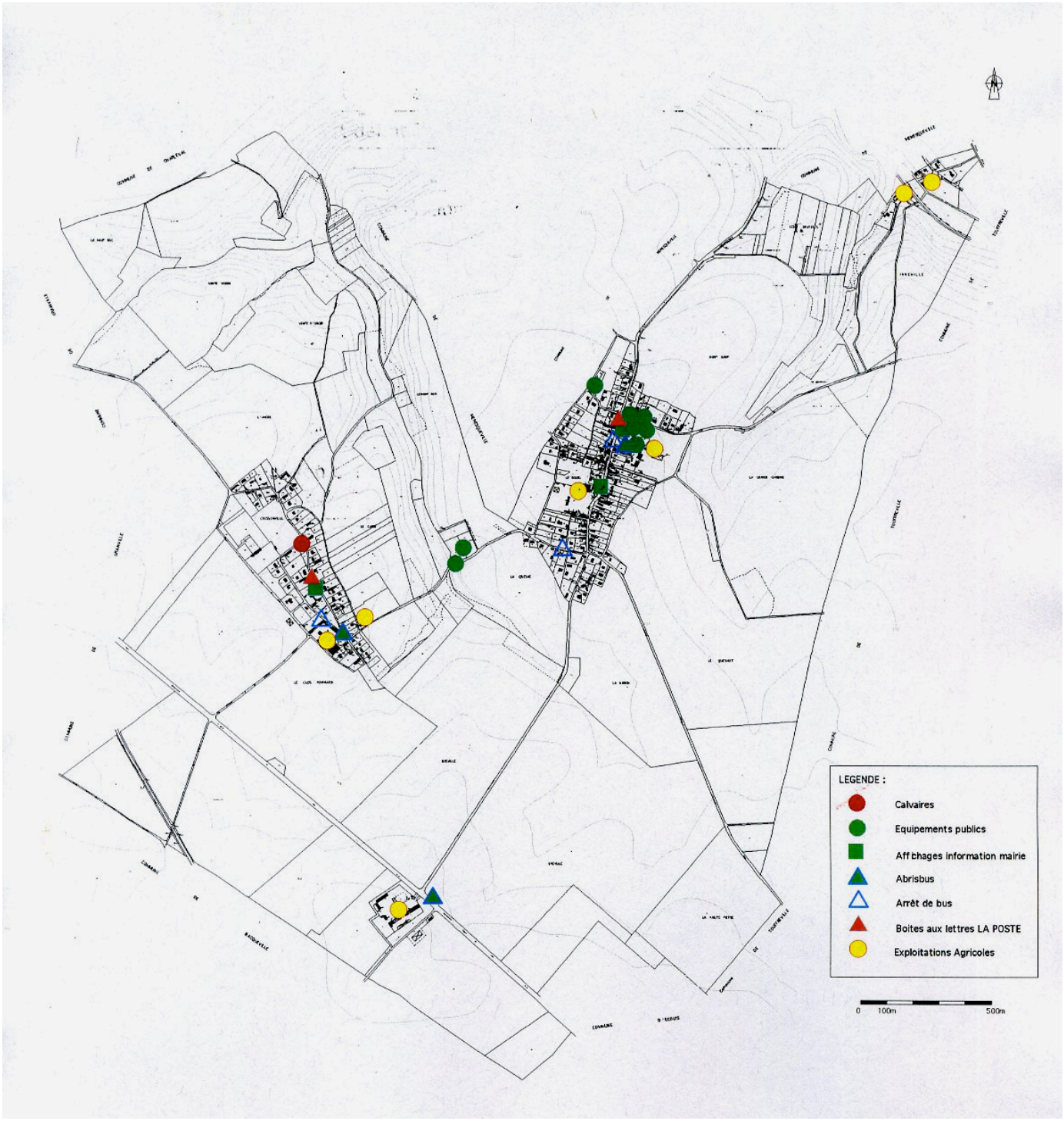

La particularité de la commune réside en :

- Des équipements publics majoritairement regroupés au centre de Gaillardbois centralisé autour du pôle Mairie Église. Une absence de commerces de proximité.
- Les équipements arrêt de bus, boîtes aux lettres et affichages d'informations communales sont en nombre égal sur Cressenville et Gaillardbois.
- Une aire de jeux à mi-Chemin entre Gaillardbois et Cressenville

- Un seul calvaire subsiste à Cressenville.
- Les deux urbanisations éparses, ferme isolée et en vallée n'accueillent aucun équipement collectif.
- Des exploitations agricoles d'élevage toujours insérées dans le tissu urbain,
- Un « centre équestre » en vallée affilié aux activités agricoles.
- Deux activités autres existent (un stockage de véhicules industriels en bordure de RD6014) et en vallée des algécos dans les bois….


Vue Écoles


Vue Mairie


Affichage Mairie – Boîte aux lettres postale


Vue place mairie


Vue église


Affichage élection


Calvaire


Aire de sports et jeux




Vue exploitation agricole Cressenville


Vue « centre équestre » en vallée

EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS :

La mairie
L'école
La salle communale
Le terrains de jeu
Un cimetière
Une bibliothèque intercommunale

ARTISANS :

- M. PETIT (Menuisier)
- M. TERNISIEN (Couvreur)

AGRICULTURE :

Données extraites de l'Enquête Agricole réalisée par la Chambre d'Agriculture en date de JANVIER 2015
La commune a une surface de 699 hectares dont 527 hectares de SAU (Surface Agricole Utilisée), ce qui représente 75% de la surface communale.

La SAU en 2015 est pour : 94,3% cultivée (497 hectares)
5,3 % en prairie (28 hectares)
0,4% en verger (1 hectare)

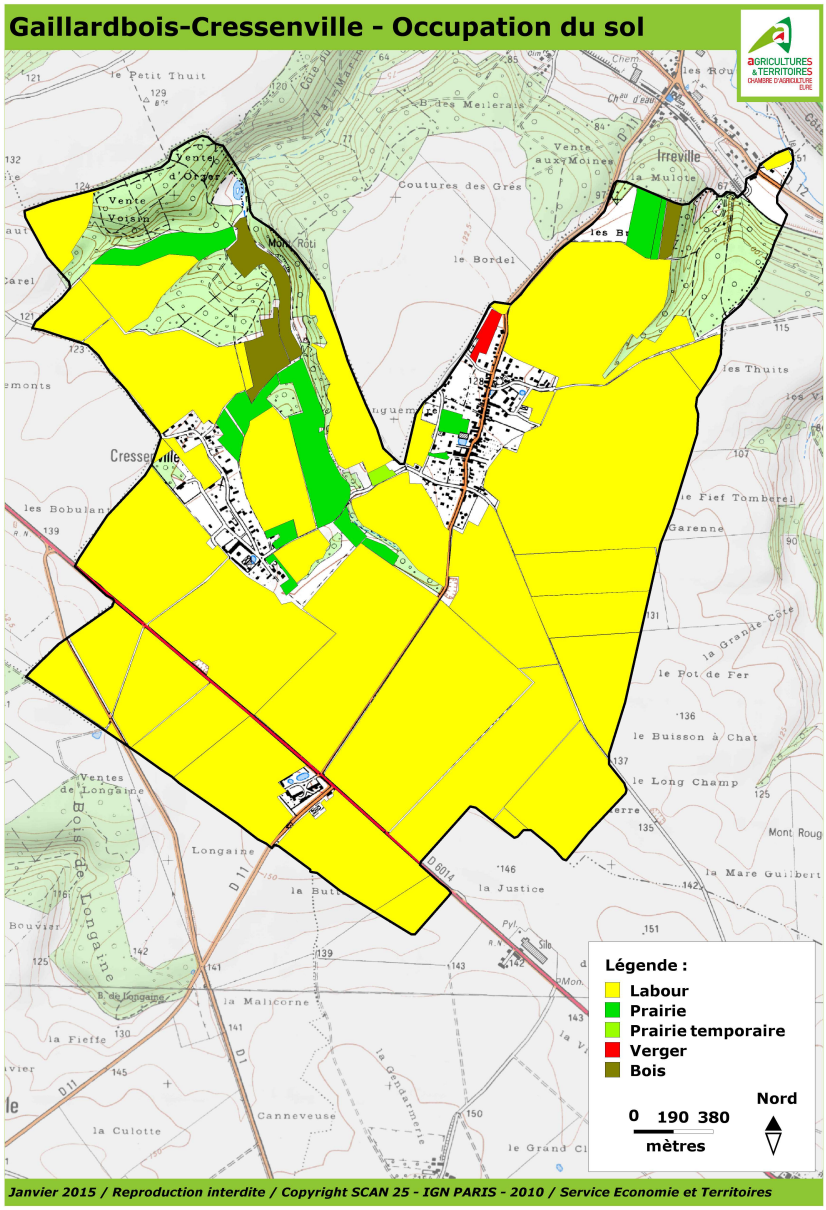

Page 1/1

En 2010 (RGA) il existe sur la commune 6 exploitations
En 2015, il existe sur la commune 3 exploitations (plus 1 exploitation élevage maintenue, malgré le départ en retraite de l'exploitant)

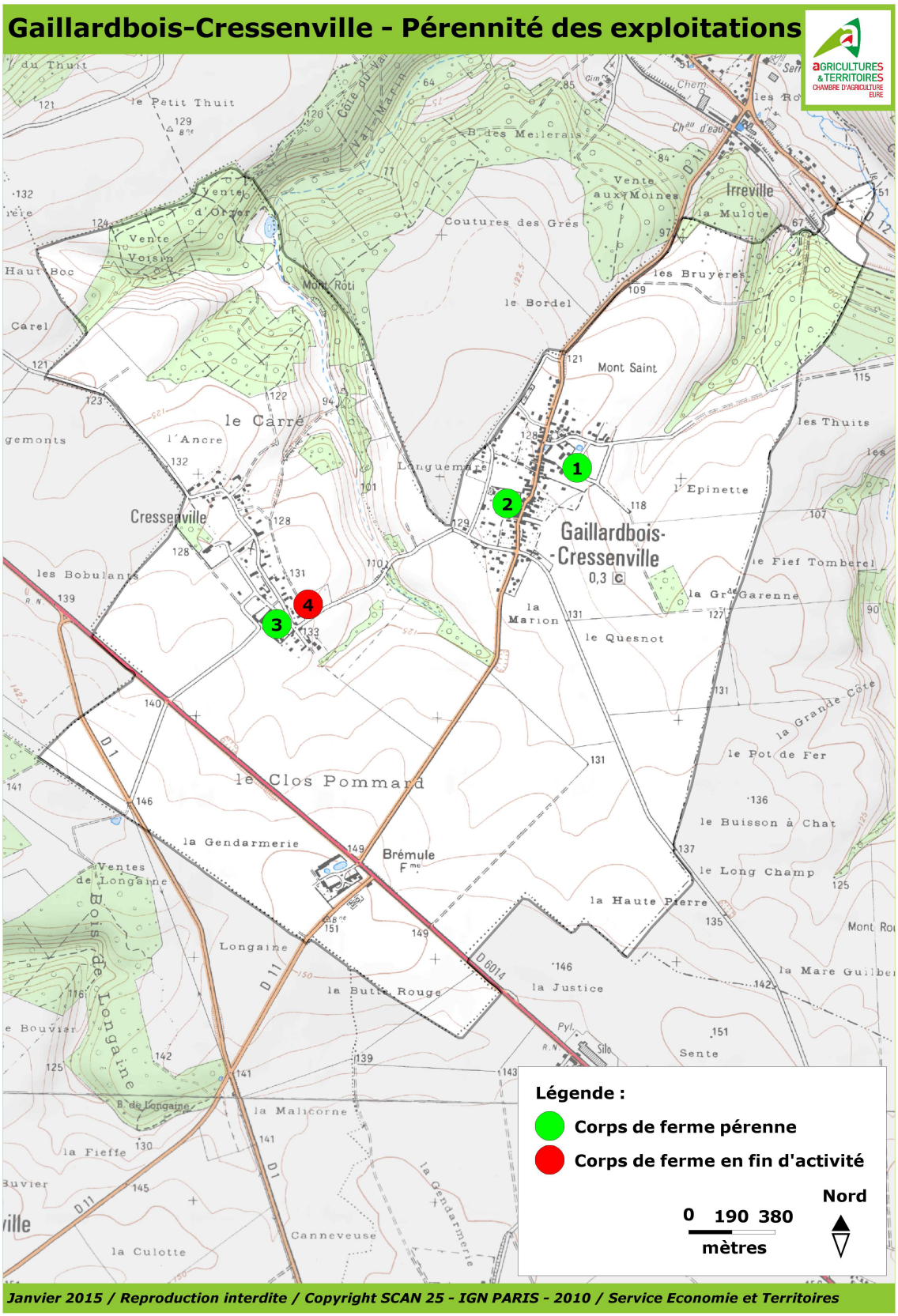

Page 1/1

Il y a 12 exploitants agricoles qui mettent en valeur le territoire communal et un exploitant forestier.

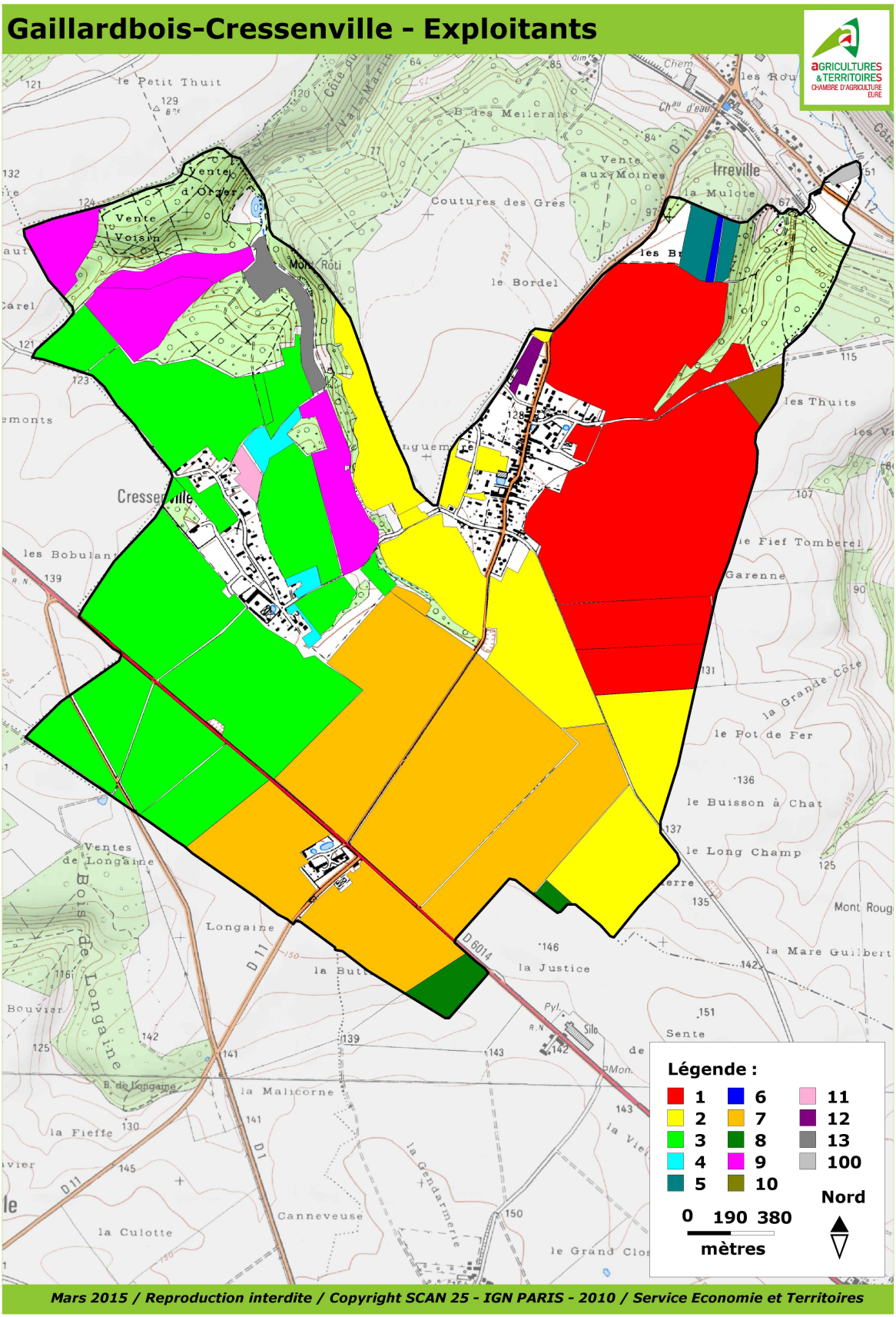

Page 1/1

Gaillardbois-Cressenville - Siège des exploitations

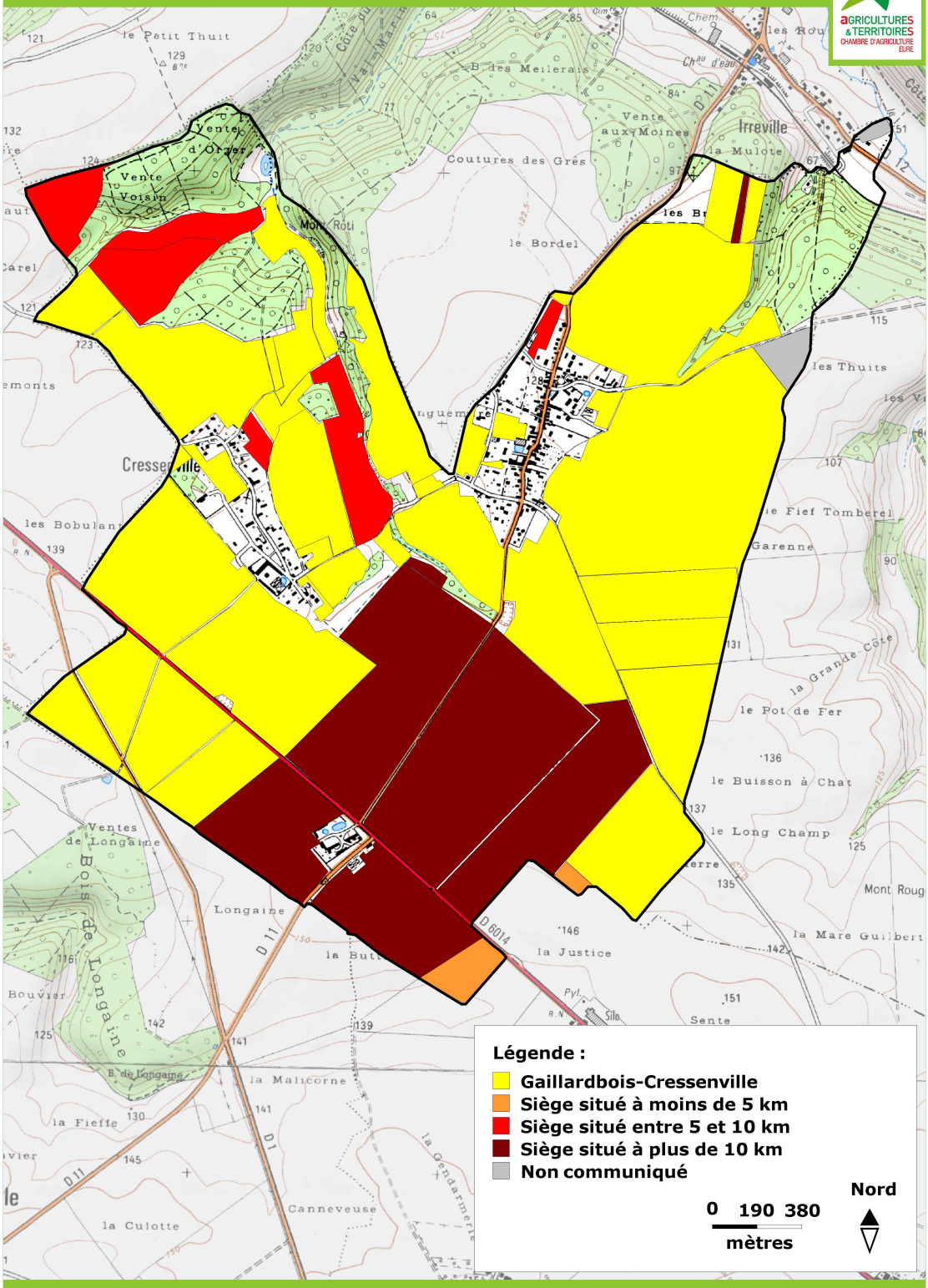

Mars 2015 / Reproduction interdite / Copyright SCAN 25 - IGN PARIS - 2010 / Service Economie et Territoires

Page 1/1

La règle de réciprocité : Article L111-3 du Code Rural, l'article 105 de la loi d'orientations agricole a introduit la réciprocité des distances d'éloignement à respecter entre bâtiments agricoles abritant des élevages et habitations occupées par des tiers.
Ces distances, qui visent à éviter les conflits générés par des exploitations agricoles trop proches des habitations, sont fixées par le règlement sanitaire départemental (RSD) et la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Elles dépendent du type d'élevage et de l'effectif.
Sur le territoire communal, il n'y a aucune installation classée. Les autres élevages (bâtiment en rouge sur la carte) sont soumis au RSD : règlement sanitaire départemental avec un périmètre de 50 mètres.
Il n'y a rien de défini pour les corps de ferme des céréaliers, la Chambre d'Agriculture de l'Eure préconise 50 mètres pour éviter les conflits et les risques en cas d'incendie.

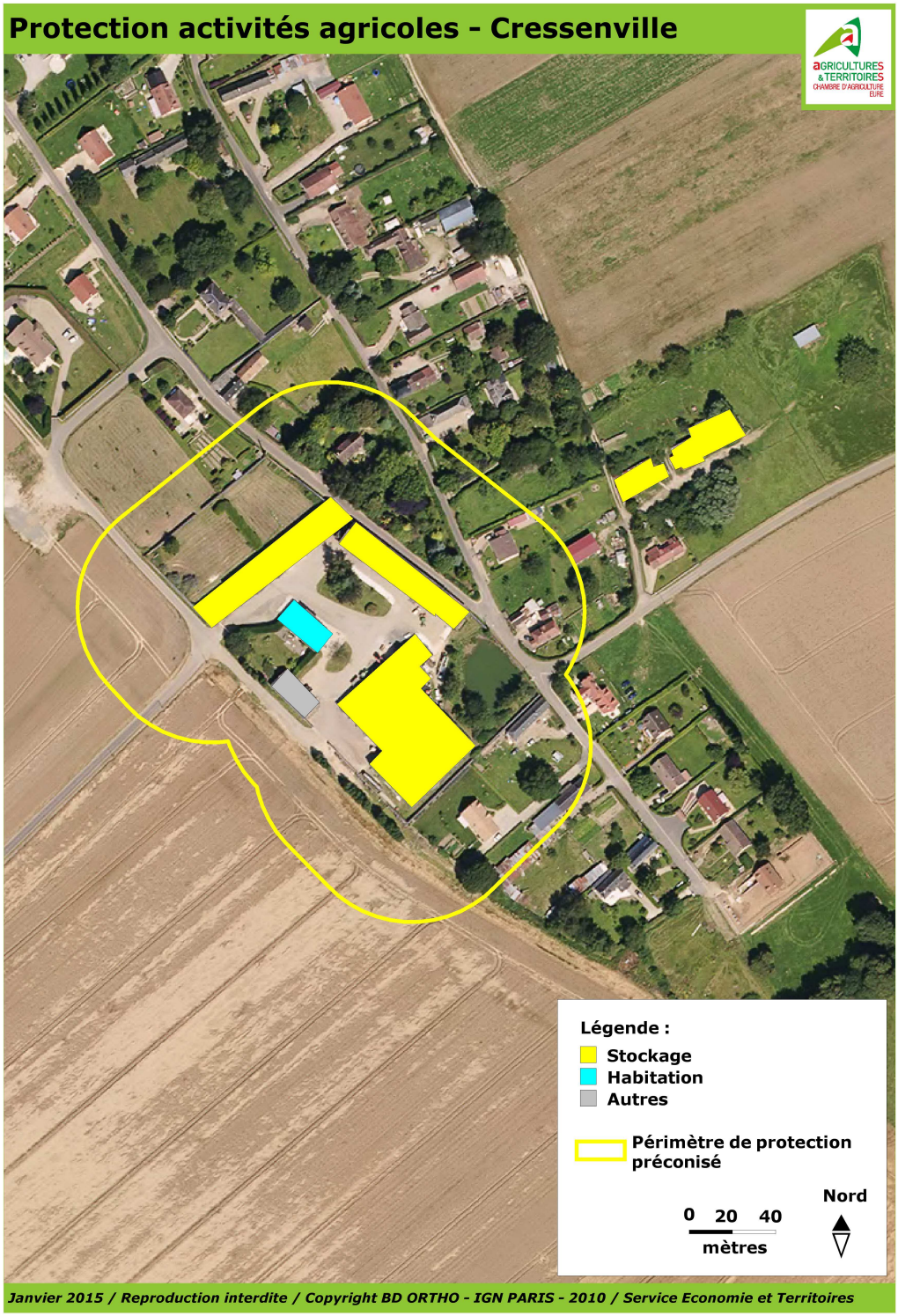

Page 1/1

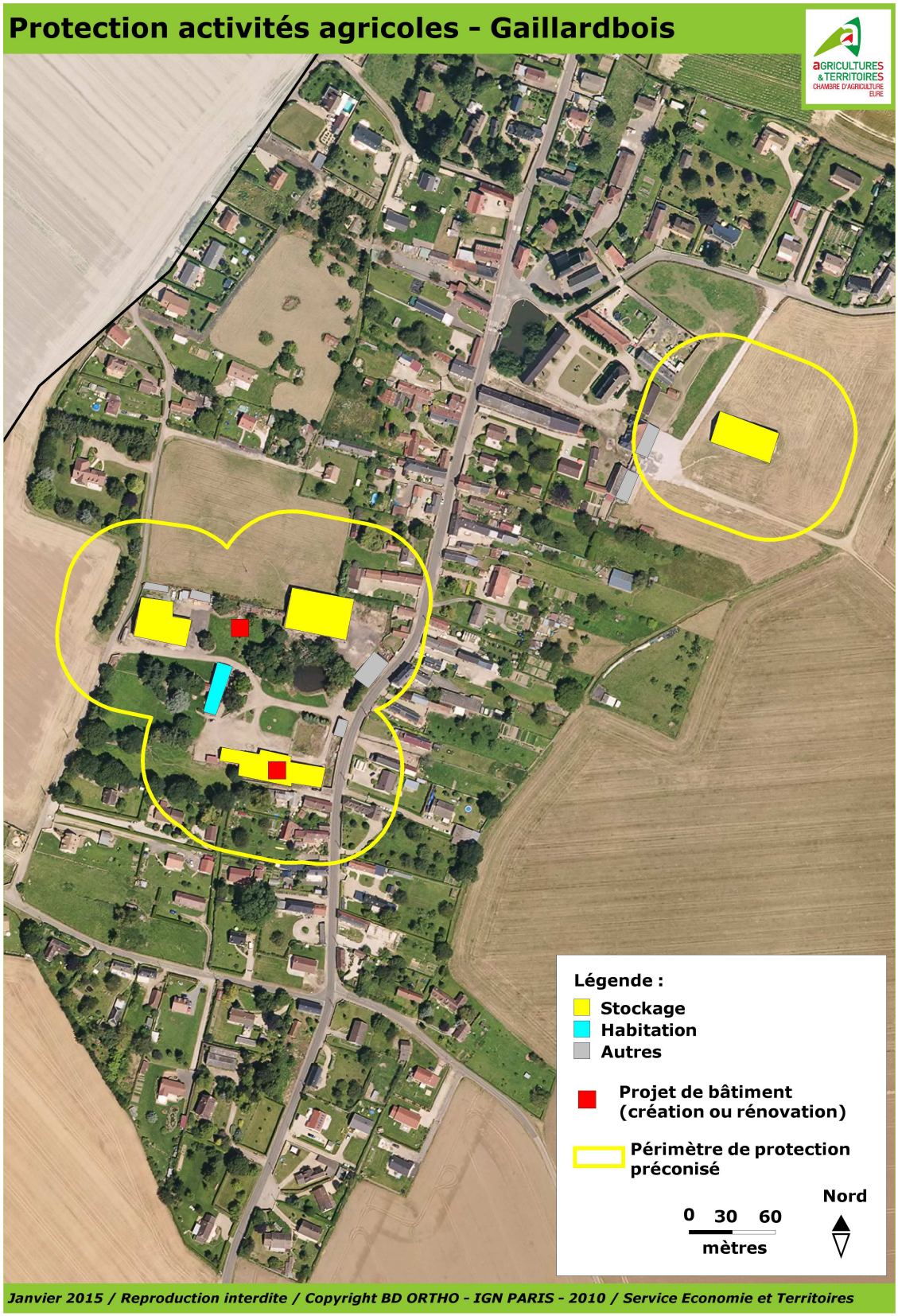
Protection activités agricoles - Gaillardbois
AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE EURE
Légende :
Stockage
Habitation
Autres
Projet de bâtiment (création ou rénovation)
Périmètre de protection préconisé
Nord
0 30 60
mètres
Janvier 2015 / Reproduction interdite / Copyright BD ORTHO - IGN PARIS - 2010 / Service Economie et Territoires

Page 1/1

6- LES AIRES URBAINES :

L'INSEE, afin d'étudier les villes et leur territoire d'influence, a défini en 1997, une nouvelle nomenclature spatiale, le zonage en aires urbaines (ZAU). Ce zonage décline le territoire métropolitain en quatre catégories.
Les trois premières constituent l'espace à dominante urbaine, ce sont :

- les pôles urbains,
- les couronnes périurbaines,
- les communes multipolarisées.

Les pôles urbains et les couronnes périurbaines forment les aires urbaines.
La quatrième représente l'espace à dominante rurale.

L'aire urbaine est un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain, et par une couronne périurbaine (communes mono polarisées) formée de communes rurales ou d'unités urbaines dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. Il peut arriver qu'une autre aire urbaine se réduise au seul pôle urbain.

La commune de GAILLARDBOIS CRESSENVILLE est en 2010 au sens de l'INSEE, multipolarisée et subit l'influence de l'aire Urbaine de Fleury sur Andelle/ Val de Reuil-Louviers/ Les Andelys.

Les aires urbaines dans le département de l'Eure en 2010

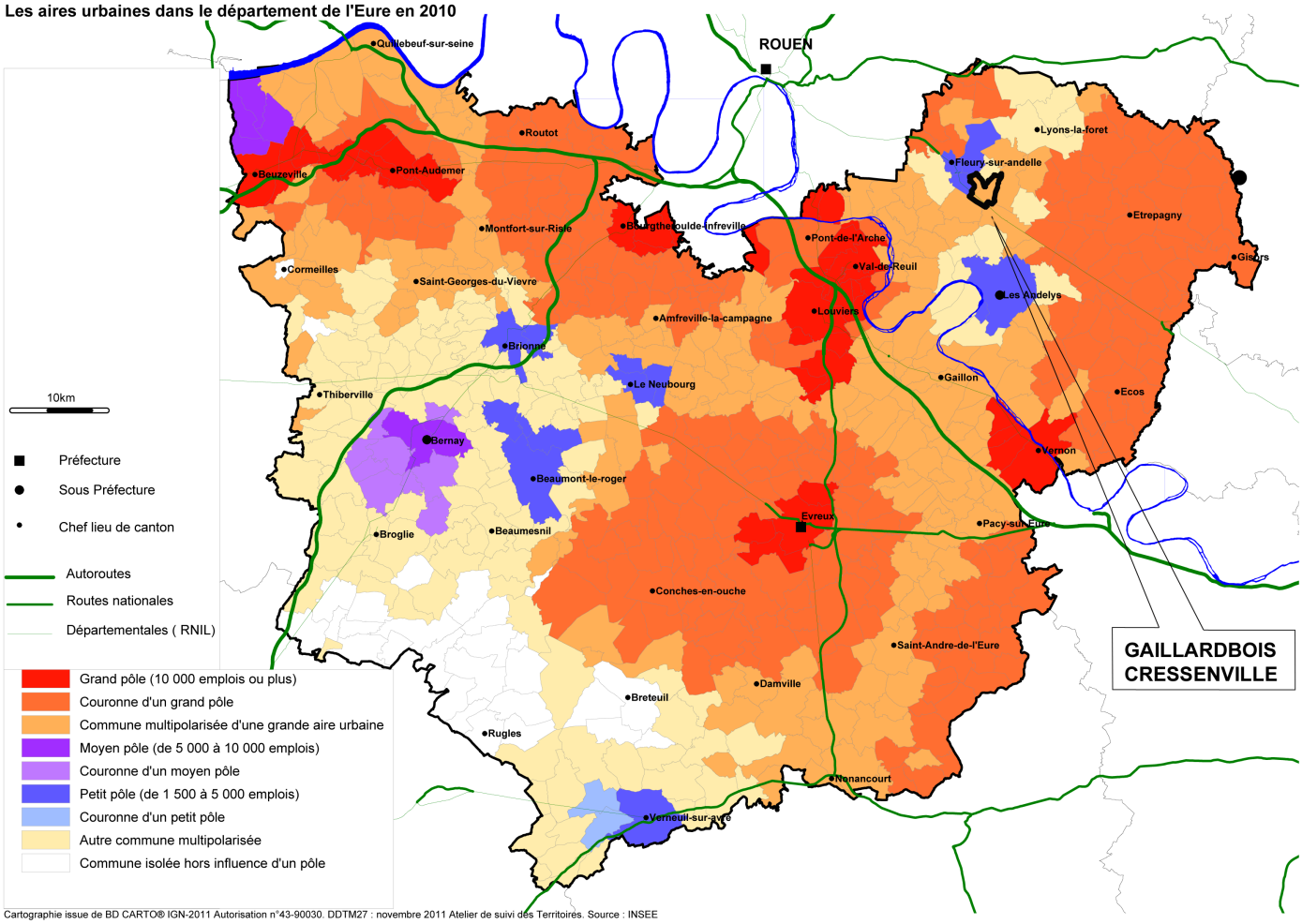

Cartographie issue de BD CARTO® IGN-2011 Autorisation n°43-90030. DDTM27 : novembre 2011 Atelier de suivi des Territoires. Source : INSEE

7- LA VIE ASSOCIATIVE :

NOM	NOM DU PRESIDENT	COORDONNEES
COMITE DES FETES	**Mme FLORY**	MAIRIE 27440 GAILLARDBOIS CRESSENVILLE tel : 02.32.49.35.74
G.C.I.A. Gaillardbois Cressenville Irreville Amis	**M. SYLVESTRE**	tel : 06.07.31.99.97 email : gcia27440@gmail.com site : www.association-gcia.fr
U.N.C. UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	**M. PASQUIER**	MAIRIE 27440 GAILLARDBOIS CRESSENVILLE
ASSOCIATIONS INTERGENERATIONNELLE	**Mme BRETON**	MAIRIE 27440 GAILLARDBOIS CRESSENVILLE
DELIVREZ LES MOTS	**Mme FERREIRA**	www.facebook.com/delivrezdesmots

En plus des associations existent :

- La bibliothèque intercommunale Ménesqueville / Gaillardbois-Cressenville :
  Installée dans un local annexe à la salle des fêtes de Ménesqueville depuis janvier 2011, la bibliothèque intercommunale propose une collection d'environ 1000 ouvrages dans toutes les catégories (enfant, jeunesse, BD, romans, polars, science-fiction, bricolage, cuisine, etc).
  La structure est affiliée à la Médiathèque de l'Eure, ce qui lui permet de bénéficier d'un renouvellement des ouvrages tous les six mois environ.
  La durée du prêt est fixée à 3 semaines, pour 3 livres.
  L'équipe de la bibliothèque est composée de bénévoles qui interviennent également dans les écoles. Elles sont à votre disposition pour vous conseiller dans vos choix de lecture.
  Horaires d'ouverture :
  - le mercredi, de 11h 30 à 12h 30,
  - le samedi, de 11h à 12h.

  L'adhésion à la bibliothèque et les prêts sont gratuits.

- Les parents d'élèves : à l'origine d'événements annuels appréciés des familles :
  - lotos à Gaillardbois et Ménesqueville,
  - kermesse annuelle de l'école, organisée avec le personnel enseignant.
  -

8- INTERCOMMUNALITÉ ET CONCESSIONS :

Les communautés de communes et d'agglomération au 1er janvier 2014





LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ANDELLE

La commune de GAILLARDBOIS CRESSENVILLE fait partie de la Communauté de Communes de l'Andelle.

Elle regroupe 19 communes Amfreville-les-Champs, Bacqueville, Bourg-Beaudouin, Charleval, Douville-sur-Andelle, Fleury-sur-Andelle, Flipou, Gaillardbois-Cressenville, Grainville, Houville-en-Vexin, Letteguives, Ménesqueville, Perriers-sur-Andelle, Perruel, Pont-Saint-Pierre, Radepont, Romilly-sur-Andelle, Vandrimare.

Elles comptent en 2014 : 16900 habitants.

COMPETENCES OBLIGATOIRES

Aménagement de l'espace :

- Suivi de l'élaboration et mise en œuvre du SCOT dans le cadre de l'adhésion au syndicat mixte du Pays Vexin Normand.
- Aménagement numérique et déploiement du très haut débit sur le territoire communautaire notamment par l'adhésion à un syndicat mixte ouvert.
- Réalisation d'aménagements touristiques d'intérêt communautaire (aménagement, entretien et gestion d'aires de camping cars).

Actions de développement économique :

- Création, aménagement, gestion et entretien des Zones d'Activités Economiques (ZAE) d'intérêt communautaire.
- Acquisition de réserves foncières pour l'aménagement de zones d'activités d'intérêt communautaire.
- Acquisition, construction, entretien, aménagement et mise à disposition, en location ou vente, aux entreprises, de bâtiments à usage artisanal, commercial ou industriel d'intérêt communautaire.

COMPETENCES OPTIONNELLES

Protection et mise en valeur de l'environnement :

- Gestion de l'assainissement non collectif dans le cadre d'un SPANC.
- Collecte et traitement des déchets et assimilés.

Voirie

- Travaux d'entretien courant de la voirie communale.
- Emprise de la voie avec la chaussée, les accotements, les fossés, les talus.
- Ouvrages d'assainissement nécessaires à l'écoulement des eaux de chaussée, à l'exclusion des collecteurs et réseaux d'eaux usées et pluviales installées sur le domaine public.
- Signalisation verticale de direction et de police,
- Signalisation horizontale y compris les passages pour piétons, les marquages pour stationnement.

Politique du logement et du cadre de vie :

- Politique de réhabilitation du logement dans le cadre d'une OPAH et/ou d'un PIG.
- Acquisition, gestion et entretien des illuminations de Noël.

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire

- Construction, gestion et entretien des plateaux sportifs ou "city-stade".
- Construction, gestion et entretien des gymnases rattachés aux collèges de Romilly-sur-Andelle et Fleury-sur-Andelle.
- Aménagement, gestion et entretien de la base de canoë kayak.

Action sociale d'intérêt communautaire

- Action en faveur du maintien à domicile des personnes âgées :
  - gestion (investissement et fonctionnement) d'un service d'aide à domicile,
  - gestion (investissement et fonctionnement) d'un service de portage de repas à domicile.
- Mise en œuvre de la politique de petite enfance par la création, l'entretien et la gestion de crèches, haltes garderies, relais assistantes maternelles parents enfants et ludothèques.
- Actions en faveur de l'enfance jeunesse :
  - Soutien aux projets jeunes dans le cadre d'un contrat temps libre,
  - Accompagnement et mise en place d'actions pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans,
  - Coordination des acteurs locaux de l'enfance jeunesse.

COMPETENCES FACULTATIVES

- Politique d'animation et de valorisation du territoire par l'organisation ponctuelle d'événements sportifs, culturels et touristiques d'intérêt communautaire.
- Politique en faveur des activités sportives par l'intervention d'éducateurs sportifs dans les écoles primaires publiques et les associations à vocation sportive.
- Organisation d'une saison culturelle d'intérêt communautaire dans le cadre d'une politique concertée.
- La Communauté de communes de l'Andelle pourra, conformément aux dispositions de l'article L 5211-4-1 du CGCT, assurer certaines prestations de service à ses communes membres :
  - entretien de l'éclairage public,
  - transport scolaire pour l'enseignement pré élémentaire, élémentaire, secondaire et de l'enseignement supérieur, dans le respect de la délégation du Conseil Général.

Par dérogation, les services d'une commune membre peuvent tout ou partie être mis à disposition de la communauté de communes.

La commune de GAILLARDBOIS-CRESSENVILLE fait partie des syndicats intercommunaux suivants :

- SIBA : Syndicat du Bassin de l'Andelle et de ses affluents - Village des artisans ZA la Vente Cartier RD149 - 27380 CHARLEVAL
- SIEGE : Syndicat de l'électricité et du gaz de l'Eure - Zac du Long Buisson - 27930 GUICHAINVILLE
- SEVN : Syndicat Intercommunal des Eaux du Vexin normand - 5, rue de Penthièvre - 27700 LES ANDELYS
- STELA : Syndicat de transports des Elèves Lyons-Andelle – 10 rue Henri Leray - 27360 FLEURY SUR ANDELLE
- SIDEAL : Syndicat Intercommunal de l'Ensemble Aquatique et Ludique de la Vallée de l'Andelle – Piscine de Pont Saint Pierre – 10 rue du Collège – 27360 FLEURY SUR ANDELLE
- SRP : syndicat de regroupement pédagogique avec Ménesqueville - rue du Général de Gaulle - 27850 MENESQUEVILLE

La commune adhère par le biais de la CDC de l'Andelle

- Syndicat mixte du VEXIN NORMAND pour le schéma de cohérence territoriale du Pays Vexin Normand
- SYGOM : Syndicat de Gestion des Ordures Ménagères -13, rue Lavoisier 27700 LES ANDELYS

9- LE TRANSPORT :

9.1-Les réseaux viaires:

CARTE DES RESEAUX VIAIRES

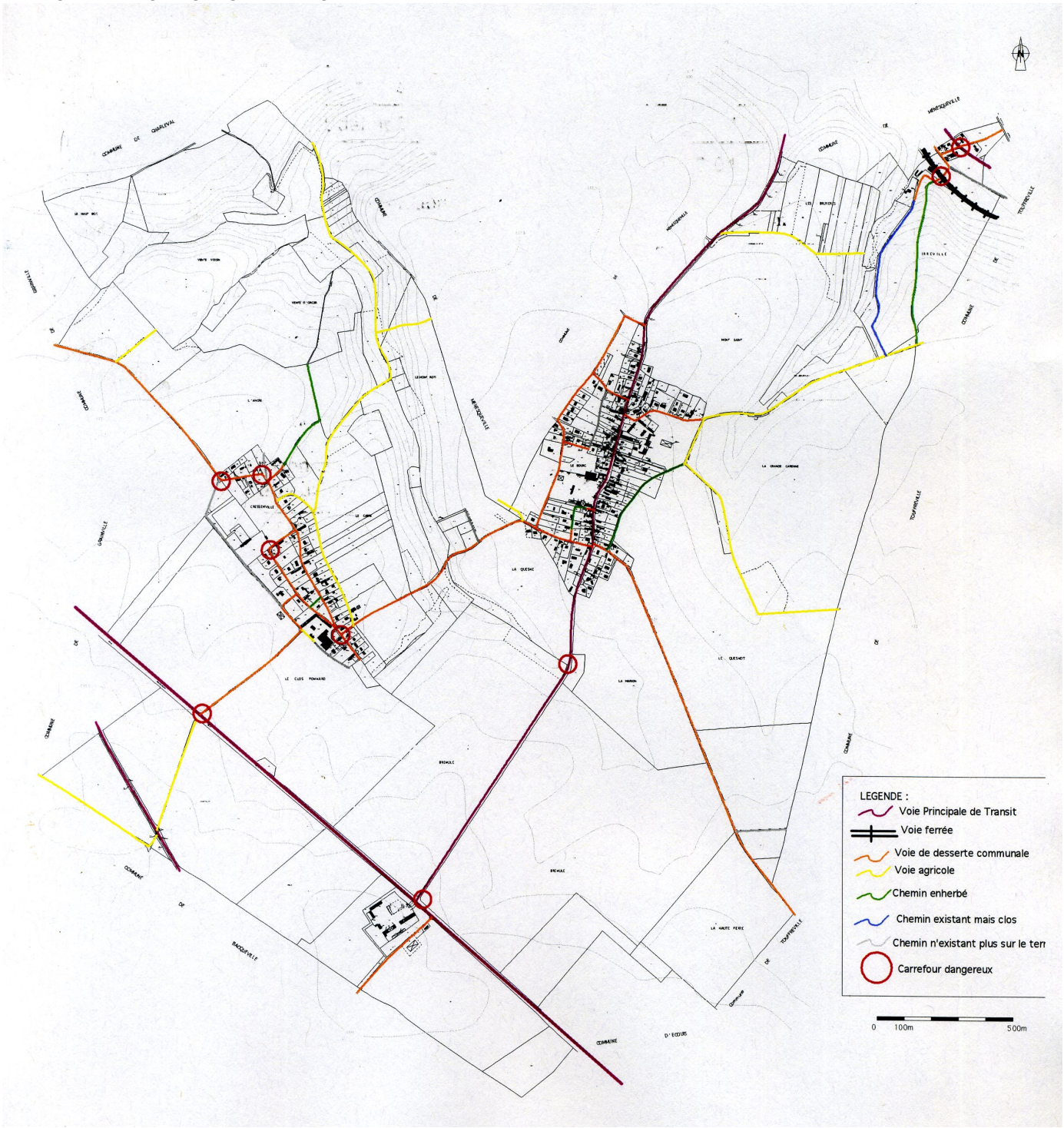

La commune est bien desservie. Elle est traversée du Nord Ouest au Sud Est par la RD6014 qui rejoint Écouis (Paris) à Rouen par Fleury-sur-Andelle.

L'urbanisation d'habitat pour Cressenville s'est majoritairement développée à l'écart des axes de transits importants, permettant de préserver la qualité du cadre de vie. Cependant sa configuration de hameau avec des rues étroites pour la majeure et des carrefours à angle droit rendent dangereux les croissements sur plusieurs jonctions.

Le Bourg : Gaillardbois est traversée du Nord Sud par la RD 11 qui reste un raccourci pour les gens remontant vers La vallée de L'Andelle (Lyons-la-Forêt) et qui ne souhaiteraient pas passer par Fleury-sur-Andelle. Cet axe de transit

génère un trafic important. Les aménagements réalisés au centre bourg, place de la mairie – église - écoles permettent de ralentir la circulation. De plus le bouclage des dessertes secondaires de l'habitat, pour certaines en sens unique permet de gérer les croisements de véhicules sans avoir besoin de réfléchir à des élargissements de voiries. Le sens unique permet aussi pour l de dégager les carrefours existants à angle droit, qui deviennent des accès sur les voies secondaires mais en aucun cas des sorties, limitant ainsi les risques d'accident.

Une liaison existe entre Gaillardbois et Cressenville permettant de relier rapidement le pôle de services publics de Gaillardbois sans repasser par les grands axes routiers.

Une voie ferrée existe en vallée frontière physique entre les quelques maisons et bâtiments existants, avec un risque au niveau du passage à niveau, qui est surplomb de la voie. De plus le débouché du carrefour de la ruelle au Coq sur la RD12 en entrée d'urbanisation reste dangereux. L'urbanisation en vallée n'est pas reliée directement au bourg par des voies circulables, il faut réemprunter les axes de transits intercommunaux pour relier Gaillardbois.

Les chemins agricoles sont bien maillés et permettent aux exploitants agricoles un accès direct aux cultures.

La commune bénéficie de quelques chemins enherbés, un sur Cressenville et un sur Gaillardbois. Ces chemins lorsqu'ils sont entretenus permettent un lieu de promenade dominicale pour les habitants.

Peu de chemins agricoles ont disparu. À noter cependant dans la vallée le chemin rural N° 14, qui a été clos par : « voie privée ».





D'une manière générale, la commune est bien desservie, son développement de l'habitat s'est pour parti à l'écart des nuisances occasionnées par les axes de desserte intercommunaux.

Une réflexion devra être menée sur l'amélioration des croisements des véhicules sur Cressenville soit par élargissement de section de voie, soit par la mise en place d'un bouclage de voirie en sens unique, à l'identique de ce qui existe sur Gaillardbois.

La difficulté d'aménagement des carrefours dangereux en vallée et l'absence de connections par une voie directe au Bourg, sera à prendre en compte dans le développement futur de l'urbanisation, qui semble compromis sur ce secteur.

9.2 - Les déplacements sur la commune :

La commune dans les réflexions sur son développement futur a intégré le développement des modes doux, avec le maintient des sentes rurales en plaine agricole et la préservation des chemins ruraux.

Dans son développement, les orientations d'aménagement préconise des liaisons piétonnes entre zone d'urbanisation et équipements du centre bourg.

Les aménagements viaires détaillés au chapitre précédent font état d'un traitement de voirie avec des trottoirs qui permettent un déplacement sécurisé des piétons.

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2012

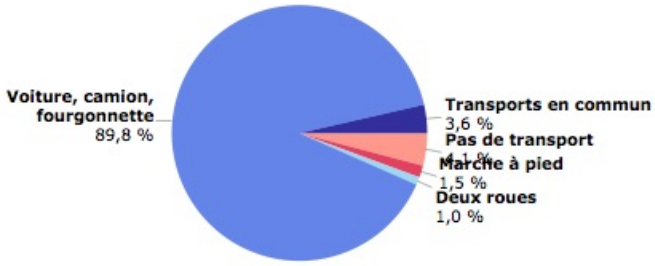

Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.
Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

9.3 - Les transports publics :

Les transports publics :

En matière de déplacement, la commune de GAILLARDBOIS-CRESSENVILLE est desservie par la ligne départementale /

- N°530 LES ANDELYS –ECOUIS-ROUEN.
- N°520 ROUEN-GISORS.

L'arrêt se situe en dehors du bourg à la Ferme de Brémule.



Ligne 530

LES ANDELYS ⟶ ECOUIS ⟶ ROUEN

Jours de fonctionnement	Lu au Sa	Lu au Sa
Période de validité	PS / PVS	VS
LES ANDELYS / Le Petit Andelys	06:10	06:30
LES ANDELYS / Gare Routière	06:20	06:40
FRESNE L'ARCHEVEQUE / Calvaire	06:30	06:50
ECOUIS / Mairie	06:34	06:54
GAILLARDBOIS-CRESSENVILLE / Bremule	06:38	06:58
GRAINVILLE / Grand Mare	06:40	07:00
FLEURY SUR ANDELLE / RD6014	06:45	07:05
BOURG BEAUDOUIN / Mairie	06:50	07:10
LE MESNIL ESNARD / RD6014 / Rue de Belbeuf	07:08	
ROUEN / Halte routière	07:20	07:40

Légendes

PS : Période scolaire. VS : Vacances été.
PVS : Petites vacances scolaires.

Merci de vous présenter à l'arrêt 5 minutes avant l'horaire de passage. Pensez à faire signe au conducteur et à préparer votre monnaie. Ces horaires sont donnés à titre indicatif et le conducteur fait le maximum pour les respecter.
Les aléas de la circulation peuvent toutefois retarder l'heure de passage indiquée. Les correspondances SNCF sont données à titre indicatif.
Ne fonctionne pas les jours fériés.

- **Les Andelys**
- Fresne-l'Archevêque
- Ecouis
- Gaillarbois Cressenville
- Grainville
- Fleury-sur-Andelle
- Bourg-Beaudouin
- Le Mesnil-Esnard
- **Rouen**



Ligne 530

ROUEN ⟶ ECOUIS ⟶ LES ANDELYS

Jours de fonctionnement	Sa		Lu au Ve	
Période de validité	PS / PVS	VS	PS / PVS	VS
ROUEN / Halte routière	13:15	13:15	18:15	18:05
LE MESNIL ESNARD / RD6014 / Rue de Belbeuf	13:27		18:27	
BOURG BEAUDOUIN / Mairie	13:45	13:45	18:45	18:35
FLEURY SUR ANDELLE / RD6014	13:50	13:50	18:50	18:40
GRAINVILLE / Grand Mare	13:54	13:54	18:54	18:44
GAILLARDBOIS-CRESSENVILLE / Bremule	13:56	13:56	18:56	18:46
ECOUIS / Mairie	14:00	14:00	19:00	18:50
FRESNE L'ARCHEVEQUE / Calvaire	14:04	14:04	19:04	18:54
LES ANDELYS / Gare Routière	14:14	14:14	19:14	19:04
LES ANDELYS / Le Petit Andelys	14:25	14:25	19:25	19:15

Légendes

PS : Période scolaire. VS : Vacances été.
PVS : Petites vacances scolaires.

Merci de vous présenter à l'arrêt 5 minutes avant l'horaire de passage. Pensez à faire signe au conducteur et à préparer votre monnaie. Ces horaires sont donnés à titre indicatif et le conducteur fait le maximum pour les respecter.
Les aléas de la circulation peuvent toutefois retarder l'heure de passage indiquée. Les correspondances SNCF sont données à titre indicatif.
Ne fonctionne pas les jours fériés.

- **Rouen**
- Le Mesnil-Esnard
- Bourg-Beaudouin
- Fleury-sur-Andelle
- Grainville
- Gaillarbois Cressenville
- Ecouis
- Fresne-l'Archevêque
- **Les Andelys**

Contacts

Toute demande de renseignement peut se faire auprès des conducteurs ou par correspondance adressée à :

Hôtel du Département
Service Transport
CS 72101
Boulevard Georges Chauvin
27021 Evreux Cedex

www.eureenligne.fr



Ligne 520

GISORS → ROUEN

Jours de fonctionnement	Lu au Sa	Lu, Ma, Je, Ve	Lu	Lu au Sa	Lu au Ve	Lu au Sa	Lu au Ve	Sa	Lu au Ve	
Période de validité	PS	PS	PS	P VS	PS	PS	PS	PVS	PVS	PS
GISORS / Gare SNCF	6:35	6:35		7:00	7:30	8:22	12:25	12:30	12:30	13:10
GISORS / Place Blanmont	6:38	6:38		7:03	7:33	8:25	12:28	12:33	12:33	13:13
GISORS / Hopital	6:40	6:40		7:05	7:35	8:27	12:30	12:35	12:35	13:15
NEAUFLES ST MARTIN / Les Bosquets	6:42	6:42		7:07	7:37	8:29	12:32	12:37	12:37	13:17
BEZU ST ELOI / Les Vignes	6:44	6:44		7:09	7:39	8:31	12:34	12:39	12:39	13:19
BEZU ST ELOI / Reine Blanche	6:45	6:45		7:10	7:40	8:32	12:35	12:40	12:40	13:20
BEZU ST ELOI / La Poste	6:46	6:46		7:11	7:41	8:33	12:36	12:41	12:41	13:21
BEZU ST ELOI / Place Libération	6:47	6:47		7:12	7:42	8:34	12:37	12:42	12:42	13:22
BERNOUVILLE / Mairie										
ETREPAGNY / Cimetière	6:53	6:53		7:18	7:48	8:40	12:43	12:43	12:43	13:28
ETREPAGNY / Hotel de Ville	6:55	6:55		7:20	7:50	8:42	12:45	12:50	12:50	13:30
LE THIL EN VEXIN / Ecole	6:59	6:59		7:23	7:53	8:45	12:48	12:53	12:53	13:33
SAUSSAY LA CAMPAGNE / Mairie	7:02	7:02	7:02	7:26	7:56	8:48	12:50	12:55	12:56	13:36
ECOUIS / Mairie	7:09	7:09	7:09	7:33	8:03	8:53			13:01	13:41
GAILLARBOIS CRESSENVILLE / Bremule	7:13	7:13	7:13	7:37	8:07	8:56			13:04	13:44
GRAINVILLE / Grand Mare	7:17	7:17	7:17	7:41	8:11	9:02			13:10	13:50
FLEURY SUR ANDELLE / RD6014	7:21	7:21	7:21	7:45	8:20	9:07			13:15	13:55
BOURG BEAUDOIN / RD6014 / Entrée	7:28	7:28	7:28	7:53		9:13			13:21	14:01
BOURG BEAUDOIN / RD 6014 / Mairie	7:29	7:29	7:29	7:54		9:14			13:22	14:02
MESNIL RAOUL / RD6014 / Garage Peugeot	7:31	7:31	7:31	7:56		9:18			13:26	14:06
BOOS / Gendarmerie	7:35	7:35	7:35	8:03		9:24			13:32	14:12
FRANQUEVILLE / Lycée Galilée	7:45	7:45	7:45							
FRANQUEVILLE / RD6014 / Rue Thiers	8:02	8:02	8:02							
FRANQUEVILLE / RD6014 / La Garenne				8:07		9:28			13:36	14:16
MESNIL ESNARD / RD6014 / Arrêt Rue de Belbeuf	8:07	8:07	8:07	8:10		9:32			13:40	14:20
MESNIL ESNARD / Lycée La Providence	8:10	8:10	8:10							
BONSECOURS / RD6014 / Mairie	8:15	8:15	8:15	8:15		9:37			13:45	14:25
BONSECOURS / RD6014 /Place St Paul / CFA	8:17	8:17	8:17	8:17		9:39			13:47	14:27
ROUEN / Halte routière / Quai C	8:30	8:30	8:30	8:30		9:47			13:55	14:35

GISORS → ROUEN

Jours de fonctionnement	Sa	Sa	Me	Sa	Lu, Ma, Je, Ve	Lu au Ve	Lu, Ma, Je, Ve	Lu au Ve		
Période de validité	PS	P VS	PS	PS	PS	PS	PS	PS	PVS	PS / PVS
GISORS / Gare SNCF	13:15	13:30	13:30	13:45	16:05	17:05	18:05	18:15	18:15	19:12
GISORS / Place Blanmont	13:17	13:32	13:35	13:48	16:10	17:10	18:10	18:18	18:18	19:15
GISORS / Hopital	13:19	13:34	13:37	13:50	16:12	17:12	18:12	18:20	18:20	19:17
NEAUFLES ST MARTIN / Les Bosquets	13:22	13:37	13:39	13:52	16:14	17:14	18:14	18:22	18:22	19:19
BEZU ST ELOI / Les Vignes	13:26	13:41	13:42	13:56	16:22	17:20	18:20	18:24	18:24	19:21
BEZU ST ELOI / Reine Blanche	13:27	13:42	13:43	13:57	16:23	17:21	18:21	18:25	18:25	19:22
BEZU ST ELOI / La Poste	13:28	13:43	13:44	13:58	16:24	17:22	18:22	18:26	18:26	19:23
BEZU ST ELOI / Place Libération	13:29	13:44	13:45	13:59	16:25	17:23	18:23	18:27	18:27	19:24
BERNOUVILLE / Mairie	13:30	13:45	13:46	14:00	16:26	17:24	18:24			
ETREPAGNY / Cimetière	13:36	13:51	14:03	14:06	16:33	17:33	18:33	18:33	18:33	19:30
ETREPAGNY / Hotel de Ville	13:38	13:53	14:05	14:08	16:35	17:35	18:35	18:35	18:35	19:32
LE THIL EN VEXIN / Ecole	13:41	13:56		14:11				18:38	18:38	19:35
SAUSSAY LA CAMPAGNE / Mairie	13:45	14:00		14:15				18:41	18:41	19:38
ECOUIS / Mairie								18:48		
GAILLARBOIS CRESSENVILLE / Bremule								18:52		
GRAINVILLE / Grand Mare								18:56		
FLEURY SUR ANDELLE / RD6014								19:00		
BOURG BEAUDOIN / RD6014 / Entrée										
BOURG BEAUDOIN / RD 6014 / Mairie										
MESNIL RAOUL / RD6014 / Garage Peugeot										
BOOS / Gendarmerie										
FRANQUEVILLE / Lycée Galilée										
FRANQUEVILLE / RD6014 / Rue Thiers										
FRANQUEVILLE / RD6014 / La Garenne										
MESNIL ESNARD / RD6014 / Arrêt Rue de Belbeuf										
MESNIL ESNARD / Lycée La Providence										
BONSECOURS / RD6014 / Mairie										
BONSECOURS / RD6014 /Place St Paul / CFA										
ROUEN / Halte routière / Quai C										

- **Gisors**
- Neauffles St-Martin
- Bézu-St-Eloi
- Bernouville
- Etrépagny
- Le Thil en Vexin
- Saussay-la-Campagne
- Ecouis
- Gaillarbois Cressenville
- Grainville
- Fleury-sur-Andelle
- Bourg-Beaudouin
- Mesnil-Raoul
- Boos
- Franqueville-St-Pierre
- Mesnil-Esnard
- Bonsecours
- **Rouen**



Ligne **520**

ROUEN ⟶ GISORS

Jours de fonctionnement	Lu au Ve	Sa	Lu au Ve	Lu au Sa		Lu au Ve		Lu au Sa	Lu au Ve
Période de validité	PS / PVS	PS	PS	PVS	PS	PS	PVS	PS	PS / PVS
ROUEN / Halte routière / Quai C							10:55	11:15	
BONSECOURS / RD6014 /Place St Paul / CFA							10:58	11:28	
BONSECOURS / RD6014 / Mairie							11:00	11:30	
MESNIL ESNARD / Lycée La Providence								11:40	
MESNIL ESNARD / RD6014 / Arrêt Rue de Belbeuf							11:05		
FRANQUEVILLE / RD6014 / La Garenne							11:10	11:45	
FRANQUEVILLE / RD6014 / Rue Thiers									
BOOS / Gendarmerie							11:20	11:50	
MESNIL RAOUL / RD6014 / Garage Peugeot							11:23	11:53	
BOURG BEAUDOIN / RD 6014 / Mairie							11:25	11:55	
BOURG BEAUDOIN / RD6014 / Entrée							11:26	11:56	
FLEURY SUR ANDELLE / RD6014			6:35			8:30	11:30	12:00	
GRAINVILLE / Grand Mare			6:41			8:34	11:35	12:05	
GAILLARBOIS CRESSENVILLE / Bremule			6:45			8:38	11:42	12:12	
ECOUIS / Mairie			6:49			8:42	11:46	12:16	
SAUSSAY LA CAMPAGNE / Mairie	5:45	5:50	6:56	6:55	7:30	8:49	11:53	12:23	11:25
LE THIL EN VEXIN / Ecole	5:48	5:53	6:59	6:59	7:35	8:55	11:59	12:29	11:31
ETREPAGNY / Hotel de Ville	5:51	5:56	7:02	7:02	7:40	9:00	12:04	12:34	11:36
ETREPAGNY / Cimetière	5:53	5:58	7:04	7:04	7:42	9:02	12:06	12:36	11:38
BERNOUVILLE / Mairie					7:45	9:07			
BEZU ST ELOI / Place Libération	5:57	6:02	7:08	7:08	7:46	9:08	12:07	12:37	11:39
BEZU ST ELOI / La Poste	5:58	6:03	7:09	7:09	7:47	9:09	12:08	12:38	11:40
BEZU ST ELOI / Reine Blanche	5:59	6:04	7:10	7:10	7:48	9:10	12:09	12:39	11:41
BEZU ST ELOI / Les Vignes	6:00	6:05	7:11	7:11	7:49	9:11	12:10	12:40	11:42
NEAUFLES ST MARTIN / Les Bosquets	6:02	6:07	7:13	7:13	7:53	9:15	12:12	12:42	11:44
GISORS / Hopital	6:04	6:09	7:15	7:15	7:55	9:16	12:14	12:44	11:45
GISORS / Place Blanmont	6:06	6:11	7:17	7:17	7:57	9:17	12:16	12:46	11:47
GISORS / Gare SNCF	6:10	6:15	7:20	7:20	8:00	9:20	12:20	12:50	11:50

ROUEN ⟶ GISORS

Jours de fonctionnement	Sa	Sa	Lu au Ve	Lu, Ma, Je Doublage	Ve doublage	Me	Lu au Ve	Lu, Ma, Je, Ve	Ve Doublage
Période de validité	PVS	PS / PVS	PS	PS	PS	PS	PVS	PS	PS
ROUEN / Halte routière / Quai C		12:10	16:20		16:20	17:10	17:10	17:10	17:10
BONSECOURS / RD6014 /Place St Paul / CFA		12:23	16:33		16:33	17:23	17:23	17:23	17:23
BONSECOURS / RD6014 / Mairie		12:25	16:35		16:35	17:25	17:25	17:25	17:25
MESNIL ESNARD / Lycée La Providence		12:40	16:40	16:40	16:40			17:40	17:40
MESNIL ESNARD / RD6014 / Arrêt Rue de Belbeuf			16:43	16:43	16:43	17:30	17:30	17:43	17:43
FRANQUEVILLE / RD6014 / La Garenne		12:45					17:35		
FRANQUEVILLE / RD6014 / Rue Thiers								17:50	17:50
BOOS / Gendarmerie		12:50	16:50	16:50	16:50	17:40	17:40	17:55	17:55
MESNIL RAOUL / RD6014 / Garage Peugeot		12:53	17:00	17:00	17:00	17:47	17:47	18:02	18:02
BOURG BEAUDOIN / RD 6014 / Mairie		12:55	17:06	17:06	17:06	17:49	17:49	18:04	18:04
BOURG BEAUDOIN / RD6014 / Entrée		12:56	17:07	17:07	17:07	17:50	17:50	18:05	18:05
FLEURY SUR ANDELLE / RD6014		12:59	17:10	17:10	17:10	17:54	17:54	18:09	18:09
GRAINVILLE / Grand Mare		13:03	17:14		17:14	17:58	17:58	18:13	18:13
GAILLARBOIS CRESSENVILLE / Bremule		13:07	17:18		17:18	18:02	18:02	18:17	18:17
ECOUIS / Mairie		13:11	17:22		17:22	18:05	18:05	18:20	18:20
SAUSSAY LA CAMPAGNE / Mairie	11:35	13:18	17:29		17:29	18:12	18:12	18:27	18:27
LE THIL EN VEXIN / Ecole	11:41	13:24	17:35		17:35	18:18	18:18	18:33	18:33
ETREPAGNY / Hotel de Ville	11:46	13:29	17:40		17:40	18:23	18:23	18:38	18:38
ETREPAGNY / Cimetière	11:48	13:31	17:42		17:42	18:25	18:25	18:40	18:40
BERNOUVILLE / Mairie									
BEZU ST ELOI / Place Libération	11:49	13:32	17:44		17:44	18:27	18:27	18:42	18:42
BEZU ST ELOI / La Poste	11:50	13:33	17:45		17:45	18:28	18:28	18:43	18:43
BEZU ST ELOI / Reine Blanche	11:51	13:34	17:46		17:46	18:29	18:29	18:44	18:44
BEZU ST ELOI / Les Vignes	11:52	13:35	17:47		17:47	18:30	18:30	18:45	18:45
NEAUFLES ST MARTIN / Les Bosquets	11:54	13:37	17:50		17:50	18:33	18:33	18:48	18:48
GISORS / Hopital	11:55	13:39	17:54		17:54	18:37	18:37	18:52	18:52
GISORS / Place Blanmont	11:57	13:41	17:56		17:56	18:39	18:39	18:54	18:54
GISORS / Gare SNCF	12:00	13:45	18:00		18:00	18:43	18:43	18:58	18:58

- **Rouen**
- Bonsecours
- Mesnil-Esnard
- Franqueville-St-Pierre
- Boos
- Mesnil-Raoul
- Bourg-Beaudouin
- Fleury-sur-Andelle
- Grainville
- Gaillarbois Cressenville
- Ecouis
- Saussay-la-Campagne
- Le Thil en Vexin
- Etrépagny
- Bernouville
- Bézu-St-Eloi
- Neaufles St-Martin
- **Gisors**

Légendes

PS : Période scolaire.
PVS : Petite vacances scolaires

Merci de vous présenter à l'arrêt 5 minutes avant l'horaire de passage.
Pensez à faire signe au conducteur et à préparer votre monnaie.
Ces horaires sont donnés à titre indicatif et le conducteur fait le maximum pour les respecter.
Les aléas de la circulation peuvent toutefois retarder l'heure de passage indiquée.
Les correspondances SNCF sont données à titre indicatif.

Ne fonctionnne pas les jours fériés.

Vacances scolaires

Toussaint	Samedi 18 octobre 2014 Lundi 3 novembre 2014
Noël	Samedi 20 décembre 2014 Lundi 5 janvier 2015
Hiver	Samedi 21 février 2015 Lundi 9 mars 2015
Printemps	Samedi 25 avril 2015 Lundi 11 mai 2015

Début des vacances d'été :
Samedi 4 juillet 2015

Le départ en vacances a lieu à la fin des cours à la date indiquée et la reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués.

Contacts

Toute demande de renseignement peut se faire auprès des conducteurs ou par correspondance adressée à :

Hôtel du Département
Service Transport
CS 72101
Boulevard Georges Chauvin
27021 Evreux Cedex

www.eureenligne.fr

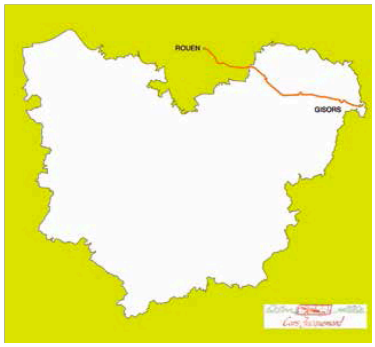

Il existe cependant un ramassage scolaire géré :

- Circuit Collège Guy Maupassant à Fleury sur Andelle : le SITE, Syndicat Intercommunal de Transports des Elèves.

- la maternelle et l'élémentaire, le regroupement scolaire Gaillardbois-Ménesqueville : Le Syndicat **"STELA"**, organisateur du transport.

Le département de l'Eure , avec **750 circuits scolaires** qui sillonnent tout le territoire en moins d'une heure de trajet, le participe au bon déroulement de la vie scolaire. Chaque jour, **6000 élèves** sont transportés.

10- LES ENJEUX SUPRACOMMUNAUX :

10/1 les Schémas Directeurs et Les SCOT

Le SCOT du PAYS VEXIN NORMAND

Les Schémas de cohérence Territoriale (SCOT)
et Schémas Directeurs (SD)dans le département de l'Eure

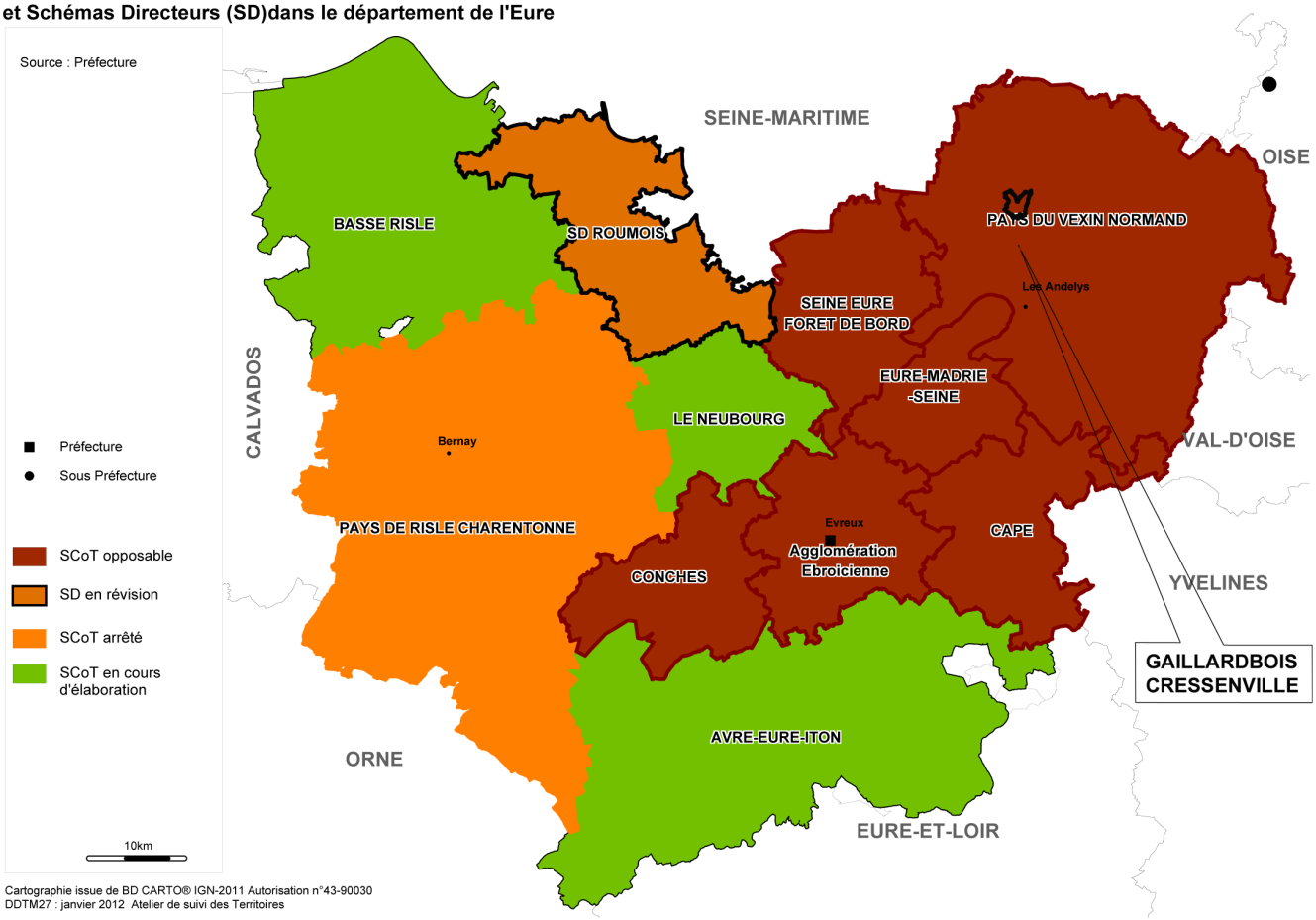

Cartographie issue de BD CARTO® IGN-2011 Autorisation n°43-90030
DDTM27 : janvier 2012 Atelier de suivi des Territoires

La commune de GAILLARDBOIS-CRESSENVILLE fait partie du périmètre du SCOT PAYS VEXIN NORMAND arrêté le 16 avril 2009 par délibération du Comité Syndical.

Le Pays du Vexin Normand regroupe 107 communes auxquelles ont été ajoutées deux communes enclavées dans le périmètre du SCOT.



Schéma d'organisation

- Potentiel résidentiel (logements prévus)
- Potentiel activités
- Zones d'activités à requalifier
- Pôle urbain
- Pôle de proximité
- Gare
- Migration emploi
- Forêt
- Agriculture
- Patrimoine écologique
- Pôle touristique médiéval
- Tourisme fluvial
- Escale

sce/2009

Le PADD du SCOT est axé sur trois axes majeurs :

AXE 1- Une ambition de croissance maîtrisée avec un rythme de construction raisonnable, une offre qualitative de l'habitat, une amélioration des déplacements et l'adaptation des services à la population

AXE 2. Une ambition de dynamisme économique avec le renforcement de l'industrie et de l'artisanat, la revitalisation du commerce de proximité, le développement de l'économie touristique et la valorisation de nos savoir-faire agricoles

AXE 3. Une ambition de renforcement de la qualité du cadre de vie avec la construction d'une identité paysagère et urbaine du Vexin Normand, le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement, le soutien au développement des énergies renouvelables ainsi que la gestion des risques et des nuisances

Pour GAILLARDBOIS-CRESSENVILLE, LE SCOT a été pris en compte de la manière suivante :

Sur l'AXE 1 :

- Un développement à venir prioritairement dans les dents creuses
- Une prévision de logement respectant le prorata défini, soit 20 logements sur les dix prochaines années
- En matière de logements locatifs, ils sont déjà présents, aucun renforcement n'est prévu.

Sur L'AXE 2 :

- La commune a pris en compte la préservation de la ressource agricole et des exploitations agricoles.
- La possibilité de maintenir et de renforcer les activités d'artisanat dans le cadre du bureau.

Sur l'AXE 3 :

- La préservation des grandes lignes de paysages existantes
- La préservation des éléments d'architecture ancienne au centre Bourg au titre de l'article L 123-1-5, 2 alinéa du chapitre III du Code de l'Urbanisme
- Le classement de tous les massifs boisés et bosquet en espaces boisés classés
- Le maintien des prairies et pâtures, de toute urbanisation aussi bien dans un souci de qualité paysagère que de préservation de la pratique de l'élevage : bovin.
- La préservation des zones de ruissellement et de prairies humides, talwegs par un classement en zone naturelle au PLU.

10/2 Les zones éligibles au programme régional 2014 - 2020

Source : www.hautenormandie.fr

La Commission Européenne a adopté le 12 décembre 2014 le Programme Opérationnel FEDER/FSE 2014-2020 pour la Région Haute-Normandie, soit 290M€ pour accompagner le développement du territoire : 281,67M€ (FEDER/FSE) auxquels il faut rajouter une allocation spécifique de 7,95M€ au titre de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes .

Cette approbation fait suite aux différentes étapes de concertation engagées dès 2012 pour définir les grandes priorités régionales et valider le programme.

La nouvelle génération de contractualisation avec l'Europe va entrer dans sa phase concrète de mise en œuvre au cours du premier trimestre 2015, selon des modalités qui seront précisées prochainement (formulaires de demande d'aide , lieu de dépôt…)

CONTRAT DE PROJET - ETAT-REGION – 2015-2020
Source : www.seinemaritime.gouv.fr (mandat de négociation)

La nouvelle génération de contrats de plan Etat-Région 2015-2020accompagne la réforme de l'organisation territoriale de la France engagée par le gouvernement. Pour répondre aux enjeux des six années à venir, cet outil est modernisé dans sa mise en œuvre et financé à une hauteur permettant de répondre aux défis de nos territoires.

L'Etat investit dans les territoires. Les CPER sont avant tout des catalyseurs des investissements. Ils sont nécessaires pour élever le niveau d'équipement de nos territoires et préparer l'avenir. Ils ont vocation à financer les projets exerçant un effet de levier pour l'investissement local. Par ailleurs, dans de nombreuses régions – en particulier en Outre-Mer – les CPER contribuent à la mise en œuvre des fonds européens structurels et d'investissement, dont ils représentent une part importante des contreparties nationales.

Les contrats de plan s'organiseront autour d'une priorité transversale : l'emploi. Cinq volets essentiels pour investir dans l'avenir ont été définis : mobilité multimodale; enseignement supérieur, recherche et innovation; transition écologique et énergétique; numérique; innovation, filières d'avenir et usines du futur.

Les CPER constituent également un outil de la politique publique d'égalité des territoires. Ils permettent l'émergence d'une vision stratégique de développement, partagée entre l'Etat et les Régions, et traduite par la mise en œuvre de projets structurants. A travers leur volet territorial, ils permettent l'émergence d'une vision stratégique de développement, partagée entre l'Etat et les régions, et traduite par la mise en œuvre de projets structurants. Les régions bénéficieront ainsi de moyens renforcés pour l'animation d'une politique d'aménagement au service de l'égalité des territoires.

Au travers des CPER l'Etat manifeste une confiance renforcée dans le partenariat avec les régions et les collectivités.
Pour cette nouvelle génération de contrats de plan, comme dans le cadre de la réforme territoriale, il est essentiel que l'Etat montre l'exemple du dialogue. Toutes les collectivités seront associées autour de la Région à la négociation qui s'engage: les départements, les futures métropoles, les intercommunalités, parce que c'est là que se lira la vraie volonté de cohésion et de solidarité nationale.

La nouvelle génération de CPER conçue par le gouvernement organise la convergence de financements, jusqu'alors dispersés, en faveur des projets structurants dans les territoires. Ils permettent ainsi la mise en cohérence interministérielle des politiques publiques sur les territoires.
C'est pourquoi l'Etat engagera une enveloppe annuelle moyenne de 2 milliards d'euros sur les crédits ministériels durant la période 2015-2020.

Pour la première fois, d'autres sources de financement seront également mobilisées à un haut niveau. Plusieurs opérateurs de l'Etat seront aussi parties prenantes des CPER, comme l'ADEME, l'ANRU ou les Agences de l'eau. Une partie du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) sera également territorialisée et inscrite dans les contrats. Cette mobilisation représente ainsi plus de 900 millions d'euros sur les années 2015-2017 en faveur du Très haut débit.

Une première phase d'élaboration des CPER s'est déroulée jusqu'à la fin du mois de février 2014. Elle a conduit à des documents stratégiques partagés. Depuis septembre, les négociations se sont engagées avec les exécutifs régionaux, sur la base du pré-mandat. Sur la base du mandat la négociation officielle avec le président du conseil régional peut commencer. Elle doit permettre d'aboutir à un protocole d'accord sur le projet de contrat.
Ce protocole serait susceptible d'être signé, à partir de la deuxième quinzaine de décembre, avec le président du conseil régional, pour pouvoir engager la concertation du public.

Elle doit aboutir à la signature des nouveaux contrats au cours des premiers mois de 2015.

10/3 Les pays et agglomérations

Dans le Département de l'Eure les groupements de collectivités locales se sont engagés dans les démarches de constitution de pays et d'agglomérations, pour certaines depuis 1995 comme le pays de Risle-Estuaire ou comme le pays touristique d'Avre et d'Iton qui, avant même le vote de la loi dite " loi Voynet " du 25 juin 1999 avaient entamé une réflexion en ce sens.

Cinq pays ont vu leur périmètre définitif reconnu par arrêté du Préfet de Région.
Ainsi ils ont, dans le cadre du volet territorial du contrat de plan, signé un contrat de pays avec l'Etat, la Région et le Département de l'Eure :

- Pays d'Avre et d'Iton
- Pays de Risle Charentonne
- Pays de Risle Estuaire
- Pays du Roumois
- Pays du Vexin Normand

Trois communautés d'agglomérations ont vu leur périmètre arrêté par le Préfet et ont signé un contrat d'agglomération :

- agglomération d' EVREUX

- agglomération SEINE EURE
- Communauté d'agglomération des Portes de l'Eure.

La commune de GAILLARDBOIS-CRESSENVILLE appartient aux Pays Vexin Normand depuis son adhésion à la communauté de communes de l'Andelle

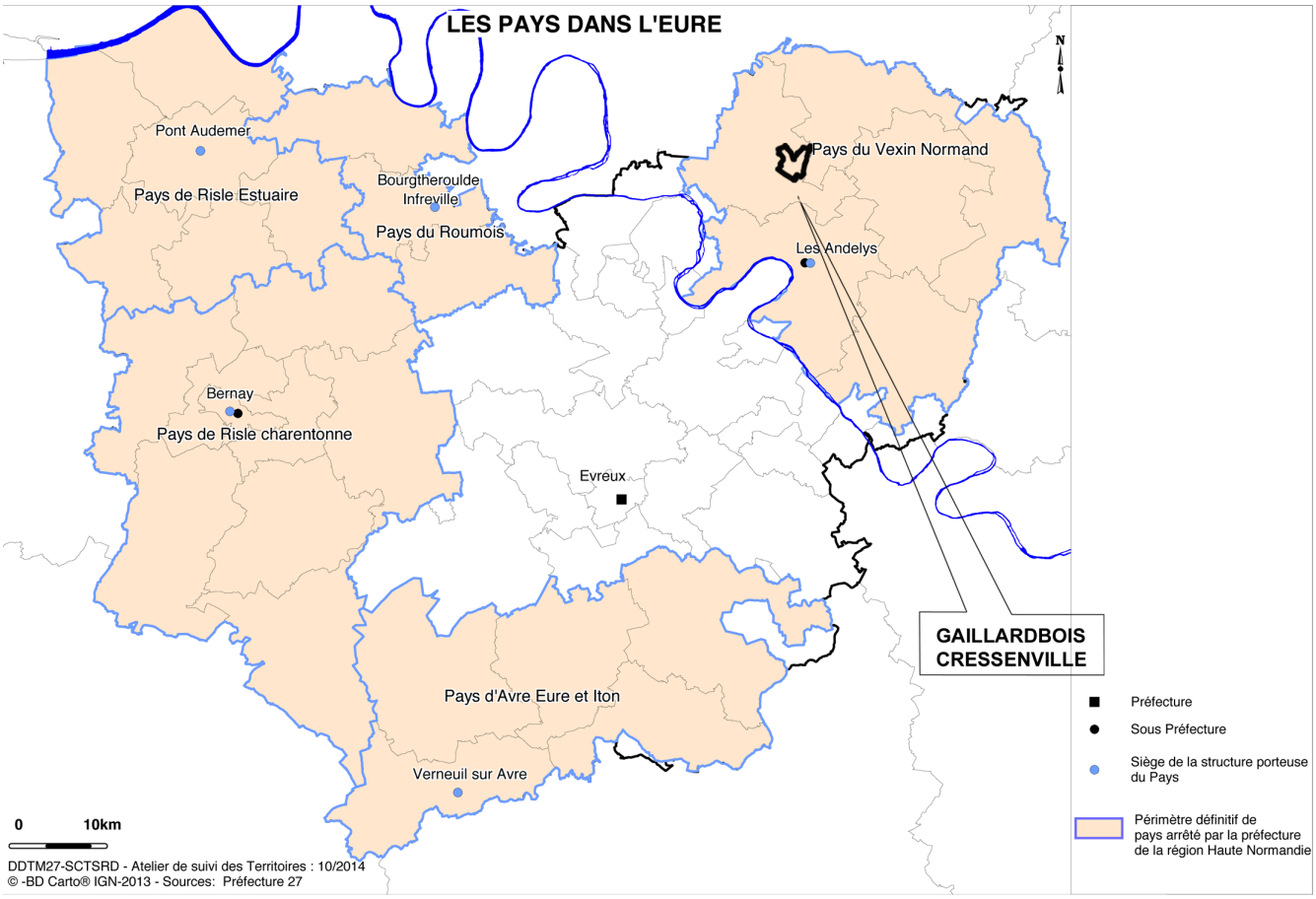

LE VEXIN NORMAND (source : www-pays-vexin-normand.com)

Ancien Pays de France situé entre l'Oise et l'Andelle, le Vexin est divisé par l'Epte en deux entités propres: le Vexin Français dorénavant Parc Naturel Régional et le Vexin Normand. Cette division remonte au **traité de Saint-Clair-sur-Epte de 911** qui vit Charles III le simple céder la Normandie à Rollon. Le Vexin Normand et sa capitale **Gisors** furent cédés aux Ducs de Normandie et n'intégrèrent le domaine royal qu'en 1204. Le Vexin Français fut pour sa part réuni à la couronne en 1080. **T**erritoire de 1225 km² aux frontières tracées par la géographie, le **Vexin Normand** possède un **patrimoine et une richesse naturelle de premier plan** facilement accessibles et diversifiés. Vestiges de châteaux forts, abbayes et villages de charme s'y mêlent harmonieusement avec les remarquables bords de Seine, les vallées de l'Epte, de la Lévrière et de l'Andelle, la forêt de Lyons ou encore le plateau du Vexin. Des itinéraires tout en image avec des lieux à ne rater sous aucun prétexte comme Château-Gaillard, le Château de Gisors, les Abbayes de Fontaine-Guérard et de Mortemer, les châteaux de Vascoeuil et Fleury la Forêt, le village de Lyons la Forêt

TERRITOIRE

Région : HAUTE-NOMANDIE
Département : EURE
Nombre de cantons : 6
Nombre de communes : 109
Villes principales : Les Andelys (8549 hab.),
Gisors (11809 hab.),
Etrépagny (3656 hab.),
Lyons la Forêt (774 hab.),
Fleury-sur-Andelle (1918 hab.),
Ecos (909 hab.)

CARACTÉRISTIQUES

Nombre d'habitants :	77014
Evolution population 1990-1999 :	+6.5%
Superficie :	1225 km²
Densité de population :	74 habitants/km²

ORGANISME DE GESTION

Structure :	Syndicat Mixte du Pays du Vexin Normand (créé en 2000)
Président :	Thierry PLOUVIER
Siège :	13 avenue du Général de Gaulle 27700 LES ANDELYS
Administratif :	
Tél :	02.32.21.08.02
Fax :	02.32.54.48.35
Email :	vexin-normand@wanadoo.fr

COLLECTIVITES LOCALES ADHERANTES

- Communauté de Communes des Andelys et ses Environs
- Communauté de communes du canton d'Etrépagny
- Communauté de communes Epte-Vexin-Seine
- Communauté de communes du canton de Lyons-la-Forêt
- Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière
- Communauté de communes de l'Andelle

LA DEMARCHE PAYS

La mise en place d'une **organisation territoriale** de type "Pays" a pour but de:

- **Assurer la cohérence** des politiques publiques et les adapter aux contextes locaux,
- **Pérenniser** les politiques de développement local et les inscrire dans le temps,
- **Soutenir** l'intercommunalité, **coordonner** les actions et **mutualiser** les moyens afin de **favoriser** l'émergence de projets,
- **Fédérer** les acteurs socio-économiques et associatifs, les associer aux choix de développement du territoire.

HISTORIQUE DU PAYS

Créé en décembre 2000, le Syndicat Mixte du Pays du Vexin Normand regroupe les **cantons des Andelys, Ecos, Gisors, Etrépagny, Fleury sur Andelle et Lyons la Forêt**. Les élus du territoire ont pris l'habitude de travailler conjointement depuis maintenant de nombreuses années.

En 1994, 35 communes des cantons de Lyons la Forêt et de Fleury sur Andelle ont fait le choix de se rassembler au sein d'une association de développement local (**Lyons-Andelle Développement**) afin de mettre en œuvre un projet de territoire dans le cadre du **PACT** (Programme d'Aménagement Concerté du Territoire) favorisant le développement du territoire.

Le diagnostic des besoins et potentiels de développement de cet espace a donné lieu à un travail partenarial entre élus et acteurs locaux du Pays de Lyons-Andelle, qui ont établi un programme pluriannuel d'actions. C'est ainsi que de nombreuses actions (473 projets identifiés) se sont concrétisées dans des domaines variés :
- Industrie, commerce et artisanat
- Emploi, formation, insertion et temps libre
- Habitat, urbanisme et infrastructures
- Agriculture, environnement et paysage
- Tourisme

Les élus des communes des Andelys, de Gaillon, de Giverny et de Vernon ont engagé une **réflexion et une démarche de développement** concrétisées par les actions du Pays d'Accueil Touristique du Val de Seine Normand. Les élus des cantons de Gisors, Ecos et Etrépagny ont également par le biais d'une étude diagnostic déterminés des enjeux de développement local. Ainsi, de nombreuses démarches de développement local ont été lancées dont certaines sont restées à l'état de réflexion. Cependant, en plus des habitudes de travail en commun qui ont été prises, ces démarches ont montré la **nécessité de travailler sur des échelles territoriales plus vastes**.

LE SYNDICAT MIXTE

Le syndicat mixte du Pays du Vexin Normand est **administré par un Comité Syndical** composé de 30 élus locaux (Maires, Présidents de Communauté de Communes, Conseillers généraux, communautaires ou encore municipaux) désignés par les collectivités territoriales membres du syndicat. Le **Bureau Syndical** est composé de 19 membres dont le Président et les cinq Vice-Présidents. Il **gère les affaires courantes du syndicat et prépare les débats et décisions** du Comité Syndical. Le **Conseil de développement** constitue une **force de proposition** auprès des élus qui disposent du pouvoir de décision. Il fait le lien entre la société civile et les décideurs politiques.

CDC Gisors-Epte-Lévrière
(19 734 habitants)
6 délégués au Comité Syndical

CCAE
(18 214 habitants)
6 délégués au Comité Syndical

CDC de l'Andelle
(16 751 habitants)
6 délégués au Comité Syndical

CDC du canton d'Etrépagny
(11 470 habitants)
5 délégués au Comité Syndical

CDC Epte-Vexin-Seine
(10 002 habitants)
5 délégués au Comité Syndical

CDC du canton de Lyons-la-Forêt
(4 606 habitants)
3 délégués au Comité Syndical

Nombre d'habitants au 1er janvier 2014

10/4 Le schéma régional climat énergie (SRCAE)

Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de Haute-Normandie a été élaboré en application de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement afin de définir une stratégie régionale permettant de contribuer aux engagements nationaux et internationaux de la France sur les questions du climat, de l'air et de l'énergie.

Le schéma est un document d'orientations régionales à l'horizon 2020 et 2050 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'adaptation au changement climatique, d'amélioration de la qualité de l'air, de maîtrise de la demande d'énergie et de développement des énergies renouvelables (notamment au travers du Schéma Régional Éolien).

Ce document est élaboré pour une durée de 5 ans sous la double autorité du Préfet de Région et du président du Conseil Régional.

Ce cadre stratégique s'appuie sur un ensemble d'objectifs nationaux et internationaux. A court terme, les priorités du SRCAE doivent intégrer les objectifs européens du paquet énergie-climat, dits «3x20», qui visent :

- une réduction de 20 % des consommations d'énergie par rapport à la valeur tendancielle en 2020,
- une diminution de 20 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2005,
- une production d'énergie renouvelable équivalente à 23 % de la consommation finale en 2020.

Les efforts effectués d'ici 2020 devront être bien évidemment poursuivis au-delà, notamment afin d'atteindre l'objectif national de **diviser par quatre les émissions françaises de gaz à effet de serre** d'ici 2050 par rapport à 1990 : c'est le « Facteur 4 ».

Le SRCAE de Haute Normandie a été approuvé le 21 mars 2013.

Les orientations du SRCAE Haute-Normandie ont été élaborées en concertation afin de permettre à la région d'atteindre les objectifs ambitieux du scénario SRCAE. Ces orientations stratégiques sont présentées par secteur ainsi que l'objectif opérationnel qui lui est éventuellement associé. Les objectifs sont parfois déclinés de manière plus précise dans le document complet du SRCAE. Par la suite, les orientations sont présentées de manière plus transversale au travers de 9 défis à relever pour la région.

Bâtiments

Nom Orientation	Objectif 2020 associé
BAT 1 : **Sensibiliser et informer les utilisateurs à la sobriété énergétique (comportements et usages) et à la qualité de l'air**	Atteindre 10% d'économies dans les logements et 15% dans les bâtiments tertiaires
BAT 2 : **Améliorer la gestion énergétique des systèmes et des bâtiments (usage, maintenance et suivi)**	
BAT 3 : **Renforcer et généraliser le conseil pour une réhabilitation ambitieuse des bâtiments**	Rénover 1/3 du parc de bâtiments suivant des standards élevés de performance énergétique
BAT 4 : **Développer l'ingénierie financière pour une politique ambitieuse de réhabilitation**	
BAT 5 : **Former et qualifier les acteurs du bâtiment à la réhabilitation énergétique globale et performante**	
BAT 6 : **Lutter contre la précarité énergétique**	
BAT 7 : **Renforcer l'accompagnement pour l'intégration des EnR dans le bâtiment**	Permettre d'atteindre les objectifs EnR du SRCAE pour le solaire thermique, les pompes à chaleur (PAC), la biomasse individuelle et le photovoltaïque intégré
BAT 8 : **Favoriser le renouvellement des systèmes individuels de bois domestiques par des systèmes performants contribuant à la préservation de la qualité de l'air**	Stabilisation des consommations énergétiques de bois-énergie en système individuel
BAT 9 : **Construire et rénover des bâtiments performants et sobres en carbone intégrant les impacts de la conception à la fin de vie**	

Transports

Secteur	Nom Orientation	Objectif 2020 associé
Transports Voyageurs	TRA 1 : **Limiter l'étalement urbain, densifier des centres urbains et centre-bourgs et permettre une plus grande mixité sociale et fonctionnelle**	▪ 80% des constructions neuves au sein des centres urbains ▪ Réduction de 5% des distances de parcours pour achats et loisirs
	TRA 2 : **Aménager la ville et les territoires pour développer les modes actifs**	▪ 35% de part modale pour les trajets de 1 km à 3km ▪ 15% pour les trajets compris entre 3km et 10km
	TRA 3 : **Favoriser le report modal vers les transports en commun**	Augmenter l'usage des transports en commun de 20% sur le territoire régional
	TRA 4 : **Limiter les besoins de déplacements et réduire l'usage individuel de la voiture**	Doubler la part de passagers en voiture, en passant de 10% à 20% de trajets effectués avec un passager.
	TRA 5 : **Favoriser le recours prioritaire à des véhicules moins émetteurs et moins consommateurs**	Accompagner la mise en œuvre des objectifs nationaux et européens : ▪ Electrification du parc (6% à 7%), ▪ Pénétration des véhicules de normes Euro V et Euro VI, ▪ Hybridation du parc…
Transports marchandises	TRA 6 : **Favoriser le report modal du transport de marchandises vers les modes ferroviaire, fluvial et maritime**	Atteindre 25% des tonnes.km transportées par voies fluviale ou ferroviaire
	TRA 7 : **Réduire les impacts énergétiques et environnementaux du transport routier**	
	TRA 8 : **Organiser et optimiser la logistique urbaine**	
Transports routiers	TRA 9 : **Réduire les risques de surexposition à la pollution routière**	Respect des valeurs limites du NO_2 et des PM10 en proximité trafic

Agriculture

Nom Orientation	Objectif 2020 associé
AGRI 1 : **Réduire l'usage des intrants dans les exploitations et adapter le mode de gestion des effluents**	▪ Réduction de 20% des apports d'azote dans les cultures (à rendement constant) ▪ Réduction de la gestion en litière accumulée au profit de la méthanisation ou du compostage
AGRI 2 : **Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et des machines agricoles**	Réduction de 20% des consommations énergétiques dans les exploitations agricoles
AGRI 3 : **Décliner et mettre en œuvre les travaux de recherche sur le territoire**	
AGRI 4 : **Promouvoir et développer une agriculture de proximité, biologique et intégrée**	Tendre vers l'objectif national 20% de la SAU dédiée à l'agriculture biologique,
AGRI 5 : **Préserver les prairies, les espaces boisés et les espaces naturels**	
AGRI 6 : **Développer des cultures énergétiques durables**	hors colza, augmentation de 4 500 ha d'ici 2020 (soit + 25% entre 2005 et 2020)
AGRI 7 : **Encourager des comportements d'achats plus responsables**	

Industrie

Nom Orientation	Objectif 2020 associé
IND 1 : **Développer les mesures d'efficacité énergétique dans les entreprises**	Atteindre 15% d'économies d'énergie dans le secteur industriel par des mesures d'efficacité énergétique
IND 2 : **Développer la stratégie et les pratiques managériales de gestion de l'énergie et des flux au sein des entreprises**	Atteindre l'objectif de 20% des industries développant un management énergétique.
IND 3 : **Favoriser des actions exemplaires de réduction des émissions de polluants atmosphériques et des odeurs**	Réduction des émissions de NOx de 42% Réduire les émissions de PM10 de 34%
IND 4 : **Développer l'écologie industrielle**	
IND 5 : **Encourager la mutation de l'économie régionale en développant des éco-produits et des éco-activités**	
IND 6 : **Positionner la Haute-Normandie sur le développement de technologies innovantes contribuant à la transition vers une société décarbonée**	Atteindre, voire aller plus loin que le facteur 4 en 2050 pour le secteur de l'industrie

Energies renouvelables

Nom Orientation	Objectif 2020 associé
ENR 1 : **Mobiliser efficacement le potentiel éolien terrestre**	Objectif SRE : entre 851 et 1076 MW, soit de 2 à 3 fois plus que la puissance totale actuellement planifiée
ENR 2 : **Développer des chaudières biomasse industrielles et collectives à haute performance environnementale**	Objectif biomasse : installer 140 MW supplémentaires en collectifs et 150 MW en industriel. Mobilisation de 400 000 tonnes de biomasse énergie supplémentaires
ENR 3 : **Structurer et développer les filières biomasse en région**	Mobilisation régionale de 300 000 tonnes de biomasse énergie supplémentaire à pour couvrir les 400 000 tonnes supplémentaires nécessaires (Orientation ENR 2)
ENR 4 : **Structurer une filière et valoriser le potentiel de méthanisation**	Posséder en région 60 à 70 installations en exploitation (100 kWé unitaire) Disposer en région de 40 installations collectives (500 kWé unitaire).
ENR 5 : **Développer la production d'énergie électrique solaire**	Disposer d'une capacité installée photovoltaïque de 335 MWc
ENR 6 : **Développer la récupération et la mutualisation des énergies fatales**	

Adaptation au changement climatique

Nom Orientation
ADAPT 1 : **Observer et étudier les changements climatiques et leurs impacts sur le territoire**
ADAPT 2 : **Coordonner et renforcer la coopération entre acteurs locaux et organiser la gestion des risques climatiques sur le territoire**
ADAPT 3 : **Intégrer la composante 'Adaptation' dans les politiques locales et les documents d'aménagement**
ADAPT 4 : **Promouvoir une culture du risque climatique en Haute-Normandie**

DEFI 1 : Responsabiliser et éduquer à des comportements et une consommation durables
Les ambitions du SRCAE nécessitent des modifications de comportement de la part de tous les acteurs : décideurs économiques, élus, cadres des collectivités, mais également de l'ensemble des citoyens. La sensibilisation est donc indispensable.

DEFI 2 : Promouvoir et former aux métiers stratégiques de la transition énergétique
L'atteinte des objectifs nécessite également le développement et l'adaptation de plusieurs métiers : les métiers de l'énergie, du bâtiment, de la logistique, du fleuve, de la forêt, de l'agriculture durable, etc. Il est donc nécessaire d'agir sur la formation.

DEFI 3 : Actionner les leviers techniques et financiers pour une diffusion des meilleures solutions d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de polluants
Les économies d'énergies et les réductions d'émissions de polluants attendues se feront par la diffusion des meilleures techniques, dont les coûts peuvent être élevés.
Le déclenchement des investissements nécessitera de construire des outils techniques et financiers adaptés.

DEFI 4 : Aménager durablement le territoire et favoriser les nouvelles mobilités
Le SRCAE de Haute-Normandie porte l'ambition d'un aménagement
régional durable, propice à une diminution de l'usage de la voiture individuelle, à la réduction de l'exposition des populations à la pollution atmosphérique, au développement des énergies renouvelables, à la préservation des stocks carbone du territoire et à son adaptation au changement climatique.
Il est donc nécessaire d'assurer une utilisation optimale des outils d'aménagement et des documents d'urbanisme.

DEFI 5 : Favoriser les mutations environnementales de l'économie régionale
Les enjeux de la transition énergétique se traduisent par une demande croissante en éco-produits, un développement des énergies renouvelables et une réduction de l'usage des ressources fossiles. Cela nécessite une adaptation de l'économie régionale.
Le développement des éco-filières, mené en synergie avec le développement du fret fluvial et maritime, offre des opportunités pour garantir la mutation environnementale de l'économie haut-normande.

DEFI 6 : S'appuyer sur l'innovation pour relever le défi énergétique et climatique
A long-terme, l'atteinte du Facteur 4 pourra nécessiter le recours à des technologies de ruptures nécessitant d'être d'ores et déjà identifiées. La recherche et le développement doivent donc également jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre du SRCAE.

DEFI 7 : Développer les EnR et les matériaux bio-sourcés
Le développement ambitieux des EnR nécessitera la mise en œuvre conjointe de nombreux efforts en termes d'aménagement, de sensibilisation, d'investissements pour lesquels les bonnes priorités doivent être données.

DEFI 8 : Anticiper la nécessaire adaptation au changement climatique
La spécificité et la nouveauté des questions de l'adaptation au changement climatique nécessitent de développer une culture du risque climatique en région, afin d'intégrer progressivement cette dimension dans l'ensemble des processus de décision.

DEFI 9 : Assurer le suivi et l'évaluation du SRCAE
L'atteinte des objectifs du SRCAE suppose d'être en mesure de suivre la mise en œuvre du schéma et de faire les réorientations nécessaires. Un dispositif de suivi/évaluation du SRCAE sera mis en place.

Le SRCAE étant un document stratégique, il n'a pas vocation à comporter des mesures ou des actions.
Celles-ci relèvent notamment :

- Des Plans Climat Energie Territoriaux pour les sujets de l'énergie et du climat (PCET),
- Des Plans de Protection de l'Atmosphère pour les problématiques de qualité de l'air (PPA),
- Des Plans de déplacements urbains (PDU).

Ces plans d'action doivent être compatibles avec leSRCAE. Comme le schéma, ils doivent faire l'objet d'une évaluation tous les 5 ans et le cas échéant être révisés.
Plus indirectement, les Schémas de cohérence territoriale (SCOT), les Plan locaux d'urbanisme (PLU) et les Plans locaux de l'habitat (PLH) doivent aussi être compatibles.

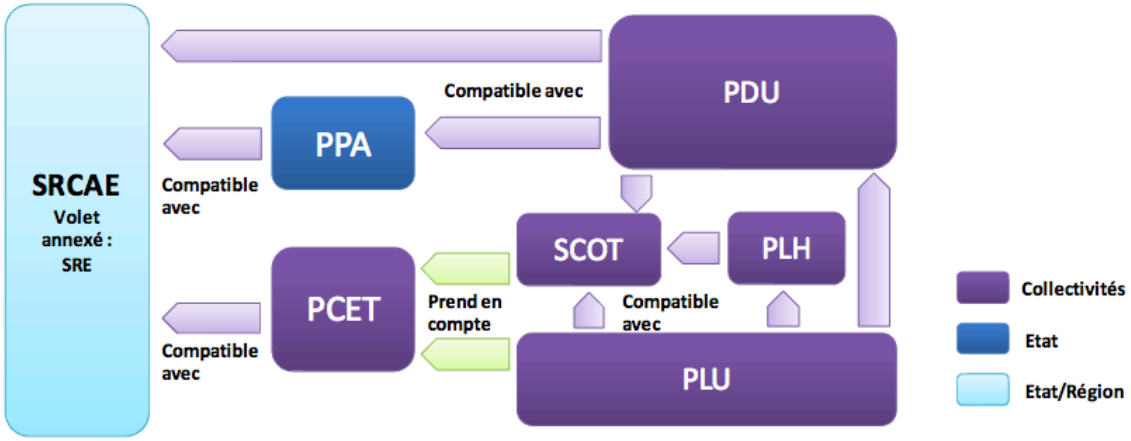

10/5 Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

Le SRCE été arrêté par le Préfet le 18 Novembre 2014 .

L'objectif du SRCE est de contribuer à préserver la biodiversité en essayant d'identifier et de préserver les principaux milieux réservoirs et des corridors biologiques suffisants à l'échelle de la région, pour les différentes espèces de la flore et la faune. Il doit définir les conditions nécessaires au maintien, voire au rétablissement des continuités biologiques au niveau régional.

Les corridors biologiques peuvent théoriquement être de 3 natures différentes:

- corridors de type paysager : ils sont constitués par une large bande perméable aux déplacements des espèces sauvages,
- corridors linéaires : ils sont constitués d'une zone linéaire perméable aux espèces sauvages
- corridors en "pas japonais" : le milieu général est trop hostile pour permettre une réelle continuité, les espèces sauvages peuvent passer d'un réservoir à l'autre par franchissements successifs.
  Si les oiseaux peuvent se contenter de corridors en pas japonais, les reptiles ou les poissons sont dépendants d'une continuité stricte.

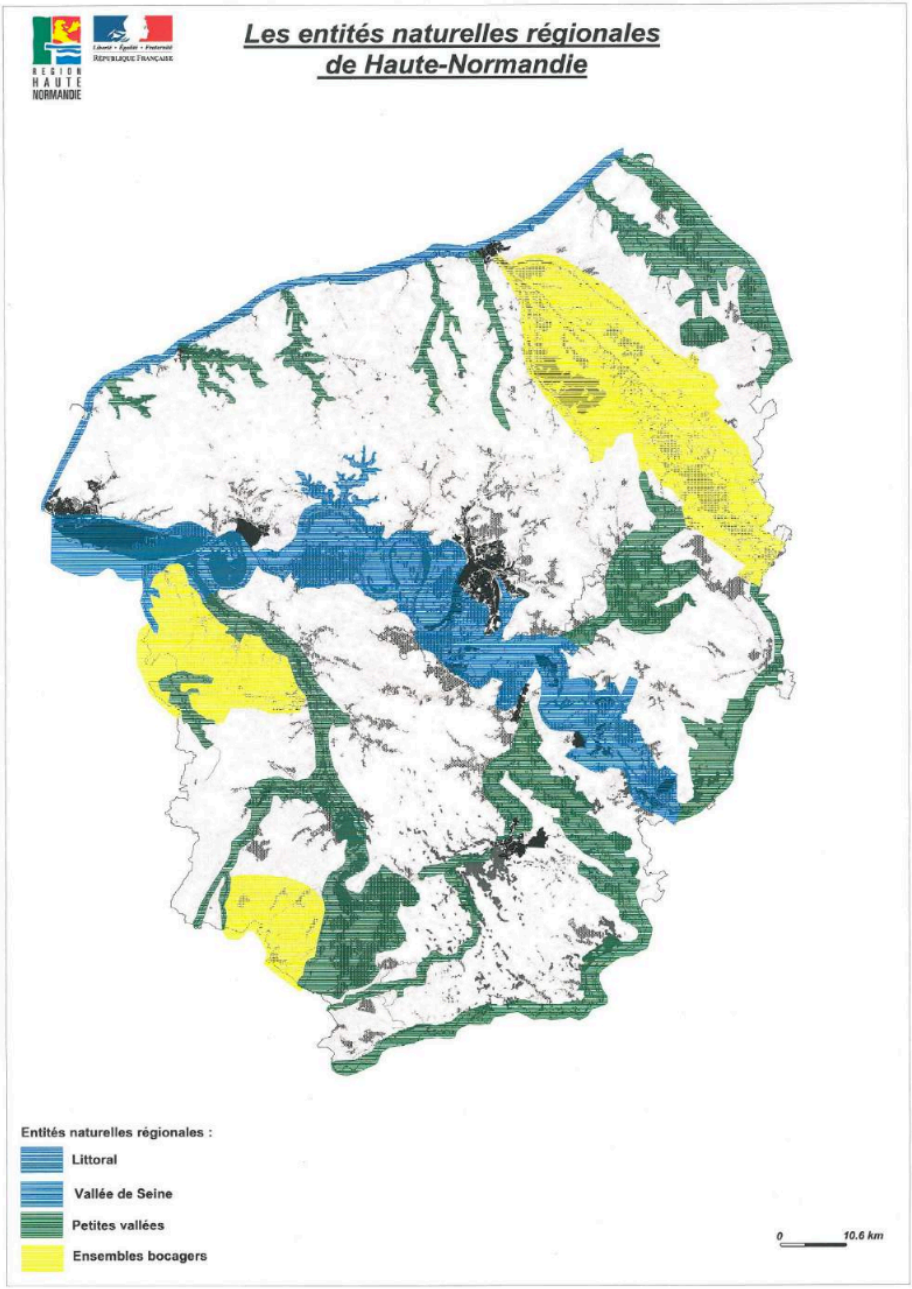

Le territoire communal de GAILLARDBOIS CRESSENVILLE fait majoritairement partie des plateaux crayeux, seul le hameau de Irreville s'inscrit dans les entités naturelles de petites vallées. Elle est concernée par des corridors à faible déplacement

Les enjeux du SRCE pour les plateaux sont :
1) éviter la disparition des derniers milieux interstitiels (mares, haies, bosquets, vergers, clos masures, bords de cultures, bandes enherbées,,...)
2) permettre une certaine continuité biologique -même en "pas japonais"- entre les réservoirs biologiques qui les bordent

Les enjeux du SRCE pour les vallées sont :
1) préserver la continuité biologique au sein des fleuves côtiers pour permettre le passage des poissons migrateurs.
2) permettre la conservation des réservoirs
3) assurer la continuité biologique pour chaque type de milieu au niveau de chaque vallée
4) assurer, au niveau d'une même vallée, la continuité écologique entre chaque type de milieux
5) permettre des liaisons entre vallées par des continuités sur les plateaux, même de façon discontinue (pas japonais)
6) préserver et/ou restaurer la continuité entre les petites vallées et la grande vallée de la Seine

Le Vexin : Autre grande unité paysagère
Le plateau du Vexin couvre la plus grande partie du territoire du Vexin normand. Il occupe le replat légèrement ondulé depuis les rebords boisés de la vallée de l'Andelle et de la vallée de l'Epte, jusqu'aux rebords de la vallée de la Seine et de la vallée du Gambon. Au sud, il se termine sur les premiers reliefs du Vexin bossu entre Dangu et Tourny. Au cœur de ce plateau voué aux grandes cultures, la Lévrière et la Bonde animent ce relief en creusant deux petites vallées qui cristallisent des paysages plus verdoyants. Certains bois originaux sur sols sableux sont également présents.
Les enjeux du SRCE sont bien sûr de préserver les réservoirs encore présents, boisés et ouverts, mais également de permettre la continuité entre les grandes entités naturelles constituées par les vallées d'Epte, de Seine et de la Risle.

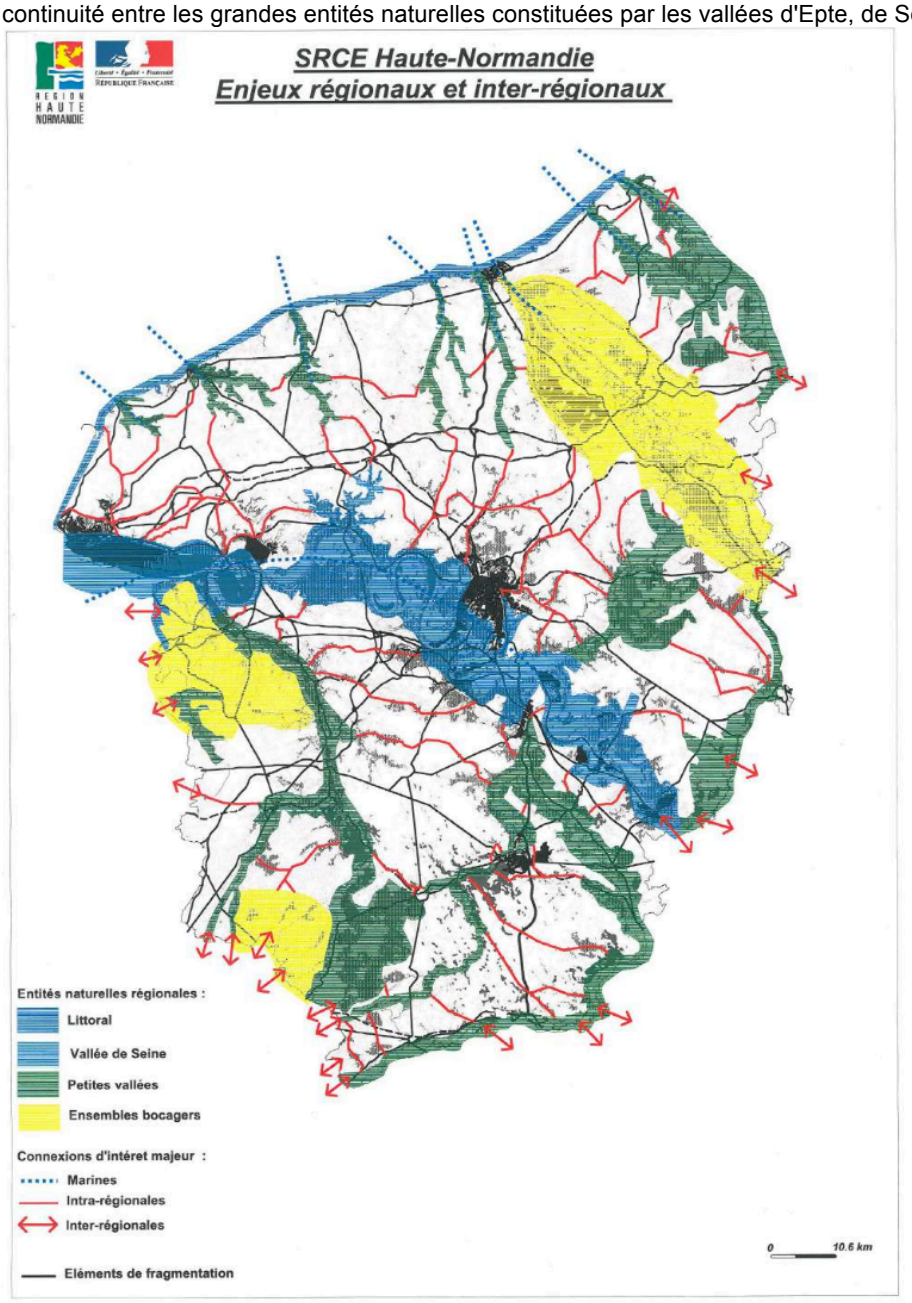

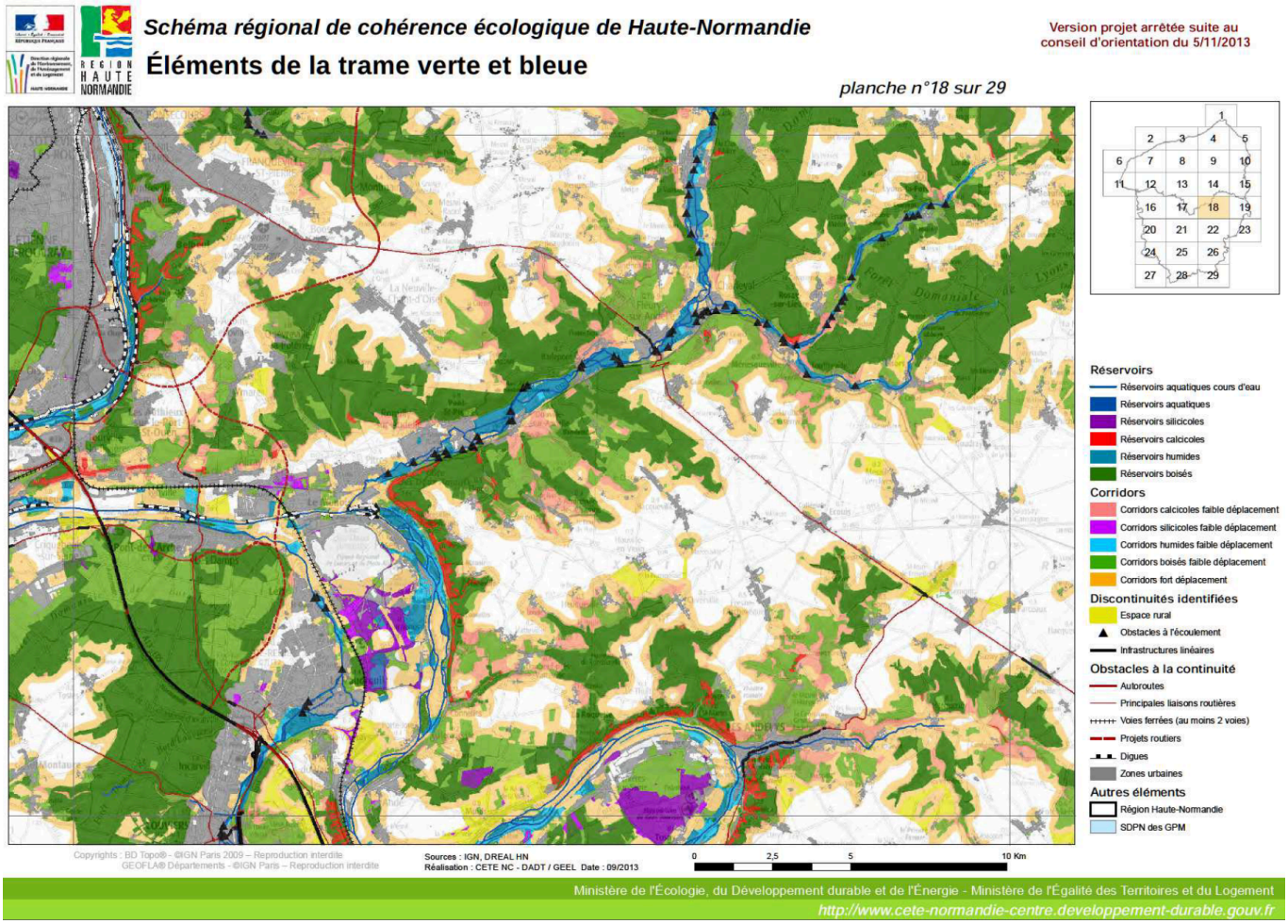

10/6 Le plan régional de l'agriculture durable (PRAD)

La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010 (LMAP) a institué le plan régional de l'agriculture durable (PRAD), en précisant qu'il « fixe les grandes orientations de la politique agricole, agroalimentaire et agro-industrielle de l'État dans la région en tenant compte des spécificités des territoires ainsi que de l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et environnementaux ».

Le PRAD doit ainsi identifier les priorités de l'action régionale des services de l'État. Porté à la connaissance des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale à l'occasion de l'élaboration et de la révision de leur document d'urbanisme, il doit également permettre une meilleure appropriation des enjeux agricoles régionaux.

Le PRAD de Haute Normandie a été approuvé par le préfet de région par arrêté du 5 avril 2013. Il est applicable pour une durée de 7 ans.

Les orientations stratégiques du PRAD sont les suivantes :

DEFI1 : Favoriser la coexistence et promouvoir la structuration des filières régionales, pour accroître la valeur ajoutée dégagée par les productions haut-normandes.

DEFI2 : Accroître la valeur ajoutée à l'échelle des exploitations par la diversification des productions et des modes de productions et par la formation des agriculteurs.

DEFI3 : Répondre au défi de la préservation du foncier agricole, de la ressource en eau, de la biodiversité et de la qualité des sols.

DEFI4 : Conforter l'ancrage de l'agriculture dans son territoire.

DEFI5 : Se préparer aux changements majeurs qui se dessinent, notamment par la recherche et la formation.

10/7 Le plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF)

Le plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF), prévu par le code forestier, est établi dans l'objectif d'améliorer la production et la valorisation économique du bois, tout en respectant les conditions d'une gestion durable des forêts. En cohérence avec les documents cadres forestiers en vigueur, il analyse les raisons d'une insuffisante exploitation de certains massifs et définit les actions d'animation et les investissements nécessaires pour une mobilisation supplémentaire de bois.

Approuvé par arrêté préfectoral en date 27 mars 2012, le PPRDF de Haute Normandie dresse d'abord un état des lieux complet des caractéristiques de la forêt et de son positionnement dans le territoire. Il fait le point sur la gestion forestière actuelle et sur la récolte des bois.

Trois territoires forestiers sont définis et étudiés avec analyse cartographique selon différents thèmes : sols et climat, caractéristiques des forêts et sylviculture, conditions économiques de l'exploitation forestière et de la première transformation, enjeux environnementaux, accueil du public.

Un potentiel de mobilisation supplémentaire de bois est identifié et des actions prioritaires sont proposées pour la période 2012-2016. Un comité de pilotage établit annuellement un bilan de la mise en œuvre de ce plan.

La commune de GAILLARDBOIS CRESSENVILLE fait partie de l'axe Seine. Dans le cadre du PLU, la totalité des massifs boisés sont conservés avec une dominante de feuillus permettant de prendre en compte les risques de ruissellements.

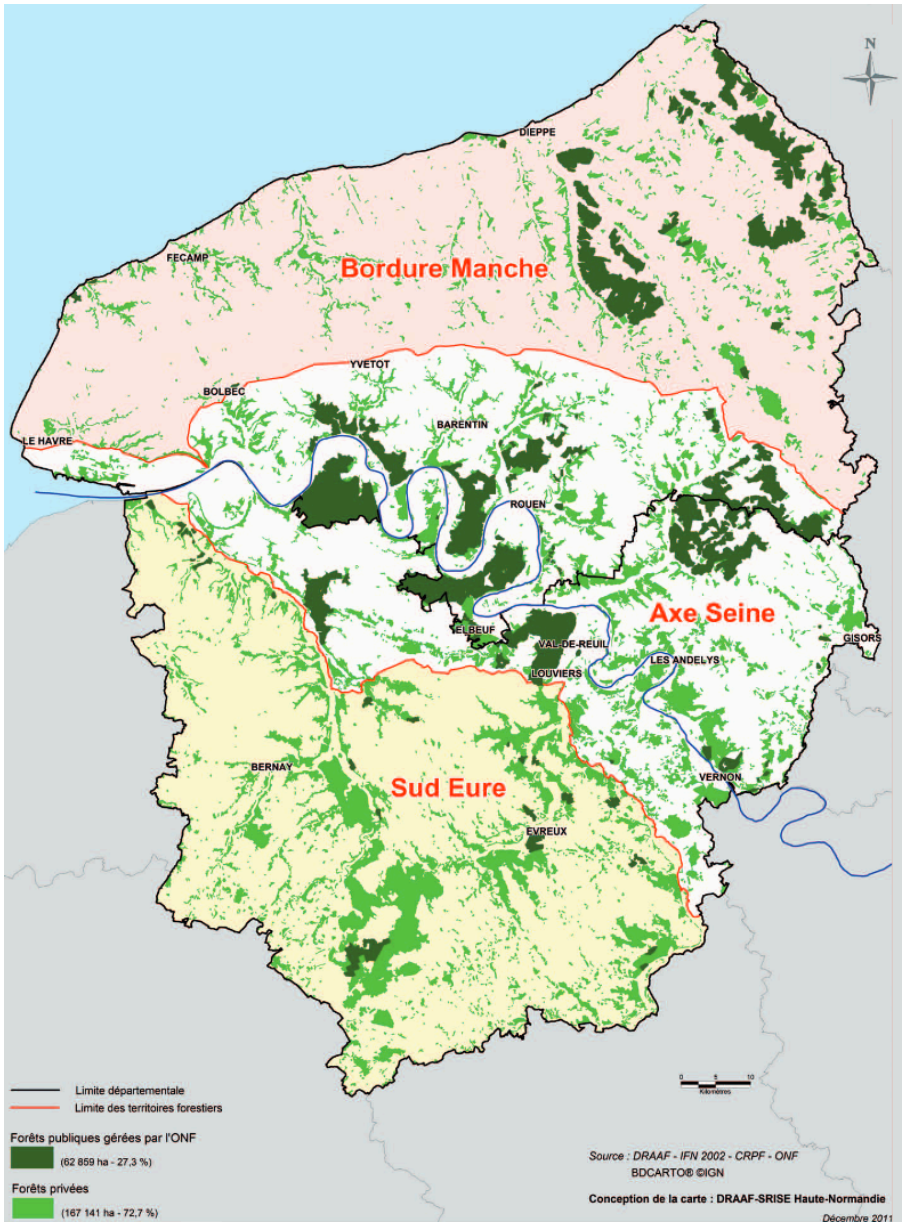

Le territoire **Bordure Manche** présente le plus faible taux de boisement, d'où l'importance de préserver les espaces forestiers de ce territoire. Il se distingue par la forte productivité des peuplements.

A noter l'importance des hêtraies dont le maintien reste un choix raisonnable par rapport aux scénarios de changement climatique.
Le contraste entre les forêts publiques et les forêts privées (taille des massifs, composition en essences et sylviculture) est particulièrement fort.
La recherche de l'équilibre forêt gibier par tous les acteurs est nécessaire.
Le potentiel de volume mobilisable supplémentaire est peu important à court terme mais il reste nécessaire de remettre en production les peuplements à faible valeur économique (peuplements « pauvres » et chênaies de mauvaise qualité).

Taux de boisement	**11,3 %**
Surface forestière de production	45 000 ha
dont forêt privée	27 150 ha
dont forêt publique	17 850 ha
Volume sur pied bois fort tige IFN 2002	9 319 500 m³
dont feuillus	7 940 000 m³
dont résineux	1 379 500 m³
Production bois fort tige	8.6 m³/ha/an 386 900 m³/an
Volume supplémentaire mobilisable	36 000 m³
soit % du total régional mobilisable	13 %

Le territoire **Axe Seine** présente le plus fort taux de boisement, et les plus forts enjeux environnementaux, sociaux et d'aménagement du territoire. Ces forêts très variées nécessitent une gestion forestière fine (paysage, parc naturel régional, fréquentation du public) et bien comprise par les usagers. Ce territoire fait l'objet de grands projets d'aménagement : contournement Est de Rouen, Projet « Grand Paris », Ligne de Train à Grande Vitesse qui risquent d'avoir un impact fort sur les forêts et qu'il conviendra de minimiser et d'intégrer.

La recherche de l'équilibre forêt gibier par tous les acteurs est nécessaire.
Le potentiel de mobilisation est important mais peut-être plus difficilement accessible de par sa situation particulière.

Taux de boisement	**23,8 %**
Surface forestière de production	102 400 ha
dont forêt privée	62 230 ha
dont forêt publique	40 175 ha
Volume sur pied bois fort tige IFN 2002	15 024 000 m³
dont feuillus	12 444 000 m³
dont résineux	2 580 000 m³
Production bois fort tige	6.5 m3/ha/an 663 200 m³/an
Volume supplémentaire mobilisable	113 000 m³
soit % du total régional mobilisable	42 %

Le territoire **Sud Eure** a un bon potentiel de production forestière. De façon générale, les conditions y sont favorables : absence de pente, présence de plus grands massifs privés, qualité des chênes supérieure, forêts rurales. La productivité des peuplements peut y être améliorée.

Une vigilance sera nécessaire sur les conditions climatiques au sud-est et leurs évolutions.
La recherche de l'équilibre forêt gibier par tous les acteurs, en particulier dans les massifs à cerf est nécessaire. Elle va de pair avec une meilleure implication de tous les acteurs dans la gestion sylvicole dynamique.
Le potentiel de mobilisation y est important dans des conditions économiques favorables.

Taux de boisement	**19,4 %**
Surface forestière de production	70 760 ha
dont forêt privée	67 970 ha
dont forêt publique	2 790 ha
Volume sur pied bois fort tige IFN 2002	9 856 000 m³
dont feuillus	8 629 000 m³
dont résineux	1 227 000 m³
Production bois fort tige	6.1 m³/ha/an 433 700 m³/an
Volume supplémentaire mobilisable	121 000 m³
soit % du total régional mobilisable	45 %

La Haute-Normandie dans sa totalité

La multifonctionnalité des forêts de Haute-Normandie est à souligner.

Ces forêts conjuguent production de bois, protection (biodiversité, sols, eaux, air, vestiges archéologiques) et attente sociétale (activités cynégétiques, accueil du public, paysage).

La recherche de l'équilibre forêt gibier par tous les acteurs est nécessaire.

Taux de boisement	**18,3 %**
Surface forestière de production	218 160 ha
dont forêt privée	157 350 ha
dont forêt publique	60 815 ha
Volume sur pied bois fort tige IFN 2002	34 199 500 m³
dont feuillus	29 013 000 m³
dont résineux	5 186 500 m³
Production bois fort tige	6.8 m³/ha/an 1 483 800 m³/an
Volume supplémentaire mobilisable	270 000 m³